



**CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE**

## REVUE DE PRESSE Du 1ER AU 6 SEPTEMBRE 2018

- [2019, année européenne](#)
- [L'ascenseur social au ralenti fige le déterminisme social](#)
- [Lanceurs d'alerte dans la fonction publique : la circulaire est sortie](#)
- [ENTRETIEN Comment enseigner l'économie ?](#)
- [Les leçons de Monsieur Hulot](#)
- [Emmanuel Macron ou le mépris du premier de la classe](#)
- [La couleur du droit](#)
- [Le Rugby et la fureur : la nomination qui indigné](#)
- [La punition économique des autocrates](#)
- [I want to break free: jeunesse et imaginaire du travail](#)
- [LE NOUVEAU PLAN D'ACTION CONTRE LE TERRORISME : 32 ACTIONS, 3 QUESTIONS](#)
- [BABY LOUP FAIT LE BUZZ DEVANT LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME](#)
- [Intelligence artificielle et réalité virtuelle](#)
- [Ces lobbies industriels et pesants conservatismes face auxquels Nicolas Hulot a préféré renoncer](#)
- [Conception jaurésienne de la propriété sociale](#)

**2019, année européenne**

par [Danielle Kaisergruber](#) - 03 Septembre 2018

Avec la rentrée, on se projette toujours un peu dans ce calendrier bis à caractère scolaire : « l'année 2018-19 ». L'actualité de l'été : difficultés des pays européens à trouver des solutions pour les bateaux de migrants, rencontre au sommet des populistes Orban et Salvini, feuilleton du Brexit mou ou dur, avec ou sans accord, nous rapproche des élections européennes du printemps 2019.

Avec quelque chose de nouveau : pour la première fois peut-être, les élections des députés au Parlement européen (dont on sait que les pouvoirs ne sont pas immenses...) seront vraiment européennes, et leur enjeu déterminant : en l'occurrence la place de l'extrême-droite dans cette instance, les recompositions qui peuvent s'en suivre et les changements des rapports de force politiques au sein de l'Union européenne. Chaque pays vote avec ses propres règles du jeu, une bizarrerie qui mériterait d'être corrigée, mais les partis nationalistes, populistes, ou franchement d'extrême-droite, ont prospéré partout. Et le scepticisme par rapport à l'Europe est grand. C'est pourquoi alors que l'enjeu sera véritablement européen, il est méprisable de vouloir en faire de ces élections un référendum national.

Les faiblesses et les manques de l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui sont connus et partagés par de nombreux citoyens européens : une conception idéologique de la concurrence libérale qui empêche la construction d'une Europe technologique et industrielle, une réticence à considérer que l'harmonisation sociale est une composante essentielle de la compétitivité, une naïveté difficile à expliquer qui n'autorise pas des dispositions de contrôle des investissements étrangers, chinois en particulier, dans les secteurs stratégiques... Sans parler des difficultés à construire une politique cohérente et solidaire d'accueil raisonné des migrants et réfugiés.

On peut aussi reprocher à l'Europe la faiblesse de ses engagements en matière écologique, il est d'ailleurs fréquent que la France ait adopté des réglementations plus strictes. En somme, une Europe empêtrée dans ses contradictions.

Les contradictions ne manquent pas non plus en France. Ce ne sont pas seulement les faiblesses des politiques, contrairement à ce qu'a répété en boucle la photocopieuse géante que sont devenus les médias, mais bien les contradictions de la société elle-même. Nos contradictions. Nous voulons des politiques de long terme, mais adorons l'immédiateté.

La période de mise en œuvre, dans les mois qui viennent, des dernières réformes sociales sera décisive, et longue. Formation par l'apprentissage : aux partenaires de prendre la main dans les branches professionnelles. Dialogue social : aux syndicats d'avancer sur le terrain dans les entreprises pour créer les nouveaux comités d'entreprise et les faire vivre (les CES : Comité social et économique) qui regroupent toutes les instances de représentation du personnel. Les entreprises joueront-elles le jeu ? Elles ne semblent pas vraiment se précipiter... Formation tout au long de la vie : le Compte personnel de Formation (CPF) passe la main aux personnes, salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi. Aux syndicats et aux acteurs locaux de trouver comment les accompagner le mieux possible.

Il s'agit de ne pas se perdre dans les détails technocratiques que fabriquent les interventions des différents acteurs, les rédactions complexes des décrets et circulaires. Ne pas perdre de vue quelques-uns des enjeux essentiels : apporter des réponses aux jeunes quant à leur place dans

le monde des actifs et des adultes, lutter contre les précarités extrêmes, ouvrir des perspectives de mobilité, de progression pour le plus grand nombre. En un mot, lutter résolument contre la trop grande place des déterminismes sociaux. Seul le ministre de l'Éducation nationale semble pour l'heure s'en préoccuper.

Les réformes en cours sont toutes de moyen terme : leurs effets que l'on espère positifs seront nécessairement longs à venir. Les impatiences sont grandes, et les populismes de tout bord sont habiles à les exploiter en fabriquant d'éphémères communautés d'impatiences.

Les « chantiers » de la rentrée sont nombreux : Metis poursuivra sa rubrique « Chronique des réformes » et ouvrira de nouveaux dossiers : sur les jeunes, leur rapport au travail et à l'emploi, sur les vieux et leurs activités qui sont ou ne sont pas « du travail ». Des « portraits de pays » de chacun des différents États européens. Et tout cela avec un site rénové, plus lisible, plus facile d'accès... Vous allez bientôt découvrir... Alors bonne rentrée !

### **L'ascenseur social au ralenti fige le déterminisme social**

*mercredi 5 septembre 2018*

**La France, en dépit d'une forte intervention de l'État (protection sociale, cohésion du territoire, maillage des transports, faible taux de pauvreté), manque de mobilité sociale. Il faudrait 6 générations pour que les descendants de familles modestes atteignent le revenu moyen. Plusieurs études dont celle de l'OCDE (organisme de coopération et de développement économique) regroupant 36 pays ou de France Stratégie tirent la sonnette d'alarme. En France, la mobilité sociale est immobile en bas et en haut de l'échelle sociale. En cause : le système éducatif, le chômage de longue durée, les inégalités territoriales.**

**La mobilité intergénérationnelle (on compare le statut des personnes avec celui de leurs parents en termes de revenus, de profession, de santé ou d'éducation)**

En France, 35 % des hommes dont le père a de faibles revenus d'activité ont eux-mêmes de faibles revenus d'activité une fois adultes (31 % pour la moyenne de l'OCDE). Seulement 15 % d'entre eux parviennent à atteindre le groupe des revenus d'activités les plus élevés. À l'opposé, 40 % des personnes dont le père a de hauts revenus ont eux-mêmes de hauts revenus.

- Les enfants de cadres sont deux fois plus susceptibles de devenir cadres eux-mêmes que les enfants de travailleurs manuels (même moyenne que l'OCDE).
- Les enfants dont les parents sont diplômés du supérieur obtiennent pour plus des deux tiers (68 %) un diplôme d'études supérieures. Moins d'un cinquième (17 %) des enfants dont les parents ont un faible niveau d'étude le font (respectivement 63 % et 13 % dans la moyenne de l'OCDE).

**En France, la mobilité des revenus des individus est limitée en bas et en haut de l'échelle sociale**

- Les personnes du quintile inférieur de revenu, soit les 20 % des personnes ayant les revenus les plus faibles, ont peu de chance de gravir l'échelle des revenus. 64 % restent bloqués en bas. Cette immobilité augmente depuis les années 1990.
- Les personnes faisant partie des 20 % des revenus les plus élevés bougent peu, 67 % y restent sur une période de 4 ans.

**En revanche, la France réussit à bien amortir l'impact d'événements familiaux (divorce, naissance...).** Le taux élevé de participation des femmes au marché du travail et leur inscription dans des structures d'accueil institutionnalisées jouent un rôle majeur dans l'atténuation de ces effets.

**Le niveau de vie d'un individu dépend à la fois de la structure de son ménage (nombre d'enfants, présence d'un conjoint) et d'autre part de ses revenus.** Ces derniers dépendent en grande partie du niveau de diplôme acquis par l'individu et celui de son conjoint. La moitié des écarts du niveau de vie selon l'origine sociale est liée au diplôme.

- Les diplômés sont en couple avec des diplômés. Ainsi, 67 % des conjoints d'enfants d'ouvriers non qualifiés bacheliers sont eux-mêmes bacheliers, alors que cette proportion est de 89 % pour les conjoints des enfants de cadres supérieurs titulaires du baccalauréat. Chez les non bacheliers, on observe également un écart de taux de conjoints bacheliers de plus de 20 points en faveur des enfants de cadres supérieurs.
- Les individus d'origine modeste sont plus souvent en couple avec des personnes de même origine sociale, ils sont moins diplômés et ils ont plus difficilement accès au marché du travail.

**L'égalité des chances pour une meilleure mobilité sociale en France passe par**

- **L'égalité dans l'éducation.** Les enfants des familles défavorisées devraient bénéficier de conditions privilégiées, de classes moins nombreuses pour pouvoir compenser leurs handicaps culturels. Or les enseignants les plus expérimentés ont tendance à travailler dans les établissements les moins difficiles. Quelques expériences sont citées par l'OCDE comme « les charter schools » aux Etats-Unis, situées dans des quartiers défavorisés. Ils disposent d'une grande autonomie dans le recrutement des professeurs, les programmes et l'organisation de l'enseignement.
- **La réduction du chômage de longue durée,** en apportant un soutien plus efficace aux demandeurs d'emploi notamment par la formation professionnelle et aussi en encourageant la création d'emplois de qualité.
- **La diminution des inégalités territoriales.** Certains territoires cumulent plusieurs handicaps dans l'éducation préscolaire, l'emploi, les services, les transports mais aussi l'accès à la formation. Les politiques de logement public doivent être mieux ciblées. Il faut chercher à limiter la concentration géographique de la pauvreté et promouvoir la mixité sociale.

**Ce schéma s'applique à d'autres pays d'Europe continentale notamment en Allemagne, ce qui n'est pas le cas des pays nordiques qui font la course en tête. Danemark, Norvège, Finlande et Suède mettent deux à trois générations, les autres pays d'Europe continentale mettent trois à six générations pour que les descendants de famille modestes atteignent le revenu moyen.**

### **Références**

- <http://www.strategie.gouv.fr/publications/nes-meme-etoile-origine-sociale-niveau-de-vie>
- <https://www.oecd.org/fr/els/soc/Mobilite-sociale-2018-PrincipauxResultats.pdf>
- <https://www.telos-eu.com/fr/societe/comment-les-inegalites-se-transmettent-et-comment-.html>

**Lanceurs d'alerte dans la fonction publique : la circulaire est sortie**

*samedi 1er septembre 2018*

**Une circulaire parue le 19 juillet 2018 précise le cadre juridique applicable aux « lanceurs d'alerte » dans la fonction publique, les modalités de recueil des signalements et leur traitement ainsi que les garanties et protections dont bénéficient les agents concernés.**

**L'application de la loi du 9 décembre 2016**

Pour que certaines lois s'appliquent il convient de faire paraître une circulaire. C'est désormais chose faite pour la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui sont accordées aux lanceurs d'alerte dans la fonction publique.

#### **Une question de définition**

La circulaire précise la définition du lanceur d'alerte dans un cadre professionnel. Est un lanceur d'alerte : « une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance ».

#### **Les organismes concernés**

- Les administrations de l'État : administrations centrales, services à compétence nationale, services déconcentrés.
- Les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions.
- Les collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution, soit les collectivités territoriales d'outre-mer, ainsi que les établissements publics en relevant et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.
- Les autorités publiques indépendantes d'au moins cinquante agents et les autorités administratives indépendantes et toute autre personne morale de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante agents ou salariés d'établissements publics, groupement d'intérêt public, etc.).

#### **Les agents qui peuvent être « lanceurs d'alerte » et la procédure à utiliser**

La circulaire identifie les agents publics susceptibles de faire un signalement et présente la procédure de recueil des signalements. Celle-ci une fois mise en place doit être accessible à tous les agents et collaborateurs extérieurs et occasionnels des organismes concernés quel que soit leur statut. Stagiaires et apprentis y compris.

#### **Les actes et faits susceptibles d'être signalés**

Sont susceptibles d'être signalés non seulement des actes mais également des faits. Il peut s'agir de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime. Ils doivent être susceptibles de revêtir une qualification pénale, c'est-à-dire de constituer une infraction délictuelle ou criminelle. Les faits constitutifs d'une contravention pénale sont exclus.

#### **Le destinataire des signalements**

L'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 indique que le destinataire d'un signalement est le supérieur hiérarchique, direct ou indirect, l'employeur ou un référent désigné par celui-ci.

#### **Les agents bénéficiant de protections**

À l'occasion d'un signalement, le régime de protection applicable aux agents susceptibles de faire un signalement dépend du statut de l'agent concerné.

Ainsi, pour les fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires, c'est l'article 6 ter A de la loi du 13 juillet 1983 qui précise la protection statutaire dont ils peuvent bénéficier. Aucune mesure concernant le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'évaluation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à leur égard. Cette protection est également applicable aux agents contractuels de droit public, en vertu de l'article 32 de la loi du 13 juillet 1983.

Dans les services et les établissements publics à caractère industriel ou commercial, ce régime de protection ne s'applique qu'aux agents qui ont la qualité de fonctionnaire. En revanche, les salariés de droit privé des EPIC ainsi que les agents de droit privé employés par d'autres personnes publiques bénéficient de la protection prévue à l'article L.1132-3-3 du code du travail.

Ces garanties et protections doivent leur éviter de subir des mesures de rétorsion fondées sur une alerte dès lors que celle-ci a été faite de bonne foi et dans le respect des procédures.

#### **Source**

- [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/07/cir\\_43813.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/07/cir_43813.pdf)

### **ENTRETIEN Comment enseigner l'économie ?**

05/09/2018

**Yann Algan** professeur d'économie à Sciences Po et doyen de l'Ecole d'affaires publiques.

**Florence Jany-Catrice** Economiste, professeure à l'université de Lille 1 et présidente de l'Association française d'économie politique (Afepe)

Après la crise démarrée en 2007-2008, de nombreuses associations d'étudiants en économie ont vu le jour dans plusieurs pays pour dénoncer une théorie dominante trop formalisée, peu ouverte au pluralisme des idées et aux autres sciences sociales. Depuis 2016, un manuel propose de renouveler l'enseignement de l'économie. Utilisé à Sciences Po et à la Toulouse School of Economics, il est désormais disponible en français à partir d'un [site](#) et d'un ouvrage *L'économie* (Eyrolles) à paraître en octobre. Suivront un cours plus avancé et une version adaptée au programme des lycées. Répond-il aux inquiétudes des étudiants ? Débat.

**Yann Algan, vous avez participé à un vaste projet international visant à renouveler complètement la façon d'enseigner l'économie. Qu'est-ce qui n'allait pas ?**

**Yann Algan :** Il fallait un manuel qui fasse comme si les trente dernières années avaient vraiment eu lieu ! Au lieu d'une approche désincarnée, aborder les grands défis contemporains, les inégalités, les crises financières, le réchauffement climatique, etc. Et le faire en intégrant les derniers résultats de la recherche en économie, incluant l'économie comportementale, la théorie des contrats, l'imperfection des marchés, les interactions stratégiques et l'instabilité financière, mais aussi en psychologie, en droit, en sciences humaines.

**« Au lieu d'une approche désincarnée, nous avons voulu aborder les grands défis contemporains en intégrant les derniers résultats de la recherche en économie mais aussi en psychologie, en droit, en sciences humaines » Yann Algan**

Par exemple, ne pas considérer que les individus font seulement du mieux possible rationnellement pour maximiser leur intérêt personnel, mais reconnaître que nous obéissons à d'autres types de motivations et que nous sommes victimes de biais cognitifs. Ou bien comprendre la crise financière en intégrant l'analyse du droit et des réglementations bancaires. Nous laissons également toute sa place à l'histoire. Il manquait un socle de base commun qui puisse synthétiser tous ces résultats, et c'est ce que nous avons voulu proposer.

**Florence Jany-Catrice** : Je partage une bonne partie de ce diagnostic. L'Association française d'économie politique (Afep) s'est constituée en 2009 en partie en réponse à la même insatisfaction face à l'insuffisance d'analyse de la dynamique contemporaine du capitalisme. En constatant, par exemple, que ceux qui avait le plus réfléchi aux crises financières, comme Michel Aglietta, Hyman Minsky, André Orléan et d'autres, étaient marginalisés des enseignements. Un constat partagé au-delà de la France, au niveau international.

Pour autant, les réponses apportées par le manuel ne me semblent pas satisfaisantes. Il y a beaucoup de controverses en économie et le principe de base de l'enseignement doit être le pluralisme, c'est-à-dire exposer sur un pied d'égalité les différents points de vue disponibles sur un sujet. Or, le manuel en reste à une approche limitée : son point de départ est l'individu de telle sorte que la société n'existe que comme la somme des individus. Les forces sociales sont absentes. Il faut tout au contraire considérer que les faits économiques sont des faits sociaux comme les autres. Il faut armer les étudiants en leur apprenant à déchiffrer la complexité des phénomènes économiques : l'économie baigne dans le social et le politique avec lesquels il interagit sans cesse.

**Y. A.** : J'assume le fait que le manuel considère qu'il y a des méthodes spécifiques à l'économie et présente les concepts microéconomiques, macroéconomiques ainsi que les méthodes d'évaluation empiriques des politiques publiques. Mais quand l'individu prend une décision, on montre qu'il n'est pas uniquement motivé par son intérêt personnel, que la capacité d'une société pour répondre, par exemple, au réchauffement climatique dépend de conventions sociales, de la possibilité de coopérer, etc. On présente un ensemble de grands auteurs, mais en cherchant davantage à souligner la complémentarité de leurs approches qu'à affirmer des oppositions idéologiques. Les étudiants sont confrontés à l'analyse du pouvoir dans l'entreprise par Karl Marx et Ronald Coase, le premier le dénonce, le second en fait une caractéristique essentielle de l'existence des entreprises, et les deux ont des choses à nous apprendre.

Le manuel tient compte de l'environnement social et politique. Le chapitre sur les institutions et le pouvoir suit tout de suite celui sur les interactions sociales. Le marché que nous présentons est plein de défaillances et ouvre la voie à une réflexion sur l'intervention de l'Etat et de la société.

**« Dans ce manuel, l'économie est présentée comme une science de la décision à partir de fondements microéconomiques. C'est là un point de vue qui fait l'impasse sur la richesse d'autres approches comme celle proposée par Fernand Braudel, à savoir le capitalisme comme force historique » Florence Jany-Catrice**

**F. J.-C.** : On s'accorde donc sur le point que, dans ce manuel, l'économie est présentée comme une science de la décision à partir de fondements microéconomiques. C'est là un point de vue qui fait l'impasse sur la richesse d'autres approches comme celle proposée par Fernand Braudel, à savoir le capitalisme comme force historique. C'est vrai que les institutions sociales – l'Etat, la monnaie, etc. – sont présentes, mais on ne sait jamais d'où elles viennent, elles ne sont appréhendées que par une des fonctions qu'elles endossent, jamais dans leur dimension éthique et politique. Poursuivons avec l'exemple de l'entreprise : les juristes nous disent qu'il n'y en a pas de définition juridique, ce qui pose la question de savoir à qui elle appartient, quel est son rôle dans la société. On ne peut pas la considérer comme une donnée et simplement savoir ce qu'en pense tel ou tel auteur.

Un mot sur les nombreuses statistiques fournies par le manuel. L'ouvrage n'incite pas à interroger l'idée de « données ». Elles sont mobilisées uniquement comme la confirmation ou l'infirmité de telle ou telle théorie et on ne s'intéresse jamais au fait qu'elles sont le fruit de processus sociaux. On ne mesure pas l'inflation de la même façon aujourd'hui qu'il y a quarante ans. Parce que les techniques ont changé, parce que la société a changé, mais aussi parce que les rapports de force ne sont plus les mêmes. Cela oblige les étudiants à réfléchir aux outils que l'on met à leur disposition.

**« J'assume le fait de recourir aux instruments fondés sur la microéconomie. Ils fournissent des outils de compréhension importants » Yann Algan**

**Y. A.** : Dès le premier chapitre nous présentons plusieurs indicateurs de bien-être et nous demandons aux étudiants de construire ce qui pour eux correspondrait à la mesure du progrès social. Nous expliquons la façon dont ces données sont construites. Sans aller autant dans le détail de l'origine sociale de chaque variable que souhaite Florence Jany-Catrice, nous attirons l'attention sur les sources des données et leur fiabilité. Apprendre tout cela réclame déjà un temps énorme d'enseignement.

J'assume le fait de recourir aux instruments fondés sur la microéconomie. Ils fournissent des outils de compréhension importants même si on n'oublie pas d'en montrer les limites. Et je pense que nous avons réussi à concrétiser une approche différente de l'enseignement économique traditionnel. Où est le manuel alternatif fondé sur des conceptions moins centrées sur l'individu qui permettrait à l'étudiant de première année d'appréhender une vision globale du capitalisme ?

**« Je pense que les étudiants seraient mieux formés en montrant qu'il existe des perspectives irréconciliables » Florence Jany-Catrice**

**F. J.-C.** : Le manuel présente les controverses en économie comme les tâtonnements d'une pensée qui avance vers « la » connaissance dont il faut donner les bases aux étudiants. Je pense qu'ils seraient mieux formés en montrant qu'il existe des perspectives irréconciliables, une pluralité des explications du monde, ce qui force à réfléchir à partir de regards croisés. La valeur d'un bien vient-elle des heures de travail nécessaires pour le fabriquer, de son utilité, de processus psychologiques ou de processus sociaux ? Répondre à ce genre de question par la mise en concurrence des théories me paraît plus formateur.

**Où est le manuel alternatif qui porte ce genre d'enseignements ?**

**F. J.-C.** : Il n'existe pas, car nous sommes en pleine inégalité institutionnelle ! Pour faire un manuel, il faut des enseignants, et ceux qui portent ce genre d'approches ont été marginalisés par les instances de recrutement : ils représentent 6 % des professeurs sélectionnés en 2018 ! Nous sommes en manque de moyens.

**PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN CHAVAGNEUX**

**Les leçons de Monsieur Hulot**

- **PHILIPPE LÉGÉ, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE 29/08/2018**

Quoi que l'on pense de son étrange parcours, de ses positionnements erratiques, de ses affirmations approximatives ou des conflits d'intérêts dont il a été soupçonné, Nicolas Hulot a dit des choses intéressantes en démissionnant.

Il est triste que les grandes chaînes de télévision se soient focalisées sur l'aspect psychologique, et donc individuel, de son acte. Le site [Arrêt sur images](#) (1) vient de compiler les propos tenus sur BFMTV et CNEWS dans la journée du 28 août 2018 : Hulot est « un peu soupe-au-lait », a « beaucoup d'états d'âme », c'est un « être affectif », un « idéaliste » qui « réagit sur des coups de cœur », qui « réagit à l'affect », qui est « difficile à gérer », etc.

Quitte à faire de la psychologie, ne faut-il pas d'abord écouter le patient ? Avant de prendre congé, celui-ci a clairement dit : « C'est le modèle dominant qui est la cause ». « Vous voulez dire le libéralisme ? ». « Oui, oui ». Cela n'intéresse pas beaucoup les journalistes de BFMTV et



CNEWS qui préfèrent projeter leur vision du monde sur Hulot plutôt que d'expliquer au téléspectateur qu'en France les émissions de gaz à effet de serre sont de nouveau reparties à la hausse en dépit de l'engagement pris d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pendant que l'on disserte sur les « états d'âme » de Monsieur Hulot, on oublie surtout que le gouvernement actuel n'en a aucun. Ce dernier promet de façon cynique que [le retard pris sera rattrapé sur la période suivante \(2024-2028\)](#) (2). On oublie aussi qu'Emmanuel Macron a favorisé l'essor du transport en autocar et que [sa réforme ferroviaire](#) va engendrer des fermetures de lignes SNCF alors même que le transport routier représente 95% des émissions du secteur des transports, qui est lui-même le plus gros contributeur aux émissions de gaz à effet de serre (3).

La démission de Hulot affaiblit l'exécutif. Sur le plateau de télévision, on voit bien l'intérêt d'un député LREM (Bruno Fuchs) à affirmer que cette démission relève plus du « *ressenti personnel* » que de l'incapacité de la politique macroniste à conjurer la catastrophe écologique. Mais les journalistes ne sont pas obligés de jouer son jeu et de reprendre la fable selon laquelle il n'y a rien de politique là-dedans, il s'agit du simple « *coup de blues* » d'un homme « *immature* ». Ni d'embrayer sur « *le clash de l'été* » avec Brigitte Bardot qui le traitait de « *trouillard* ». Les téléspectateurs méritent mieux.

C'est une occasion manquée. Pour une fois, Hulot a dit des choses intéressantes mais les téléspectateurs n'en sauront pas grand-chose. Voici trois extraits de son intervention sur France Inter qu'il eût été passionnant de soumettre à discussion. Les journalistes auraient pu inviter des philosophes, des économistes, des historiens, des syndicalistes, des climatologues, des géographes et un psychologue digne de ce nom à en débattre ! Ce sont de simples exemples, le verbatim complet est [ici](#).

**Nicolas Hulot :** « *On se fixe des objectifs mais on n'en a pas les moyens parce qu'avec les contraintes budgétaires, on sait très bien à l'avance que les objectifs qu'on se fixe, on ne pourra pas les réaliser* ».

Suggestion de débat : Ces contraintes budgétaires sont-elles utiles ? En 2012, alors que François Hollande s'appropriait à signer le TSCG, renforçant encore la contrainte budgétaire, Guy Abeille lâchait au sujet des critères de Maastricht : « [On a imaginé ce chiffre de 3% en moins d'une heure, il est né sur un coin de table, sans aucune réflexion théorique](#) ». N'est-il pas temps de le remettre en cause ? Sur un plan clinique, se fixer sciemment un objectif irréalisable relève-t-il de la perversion ou du simple mensonge ? Après avoir supprimé l'ISF et considérablement réduit la taxation du capital via l'instauration du prélèvement forfaitaire unique, n'est-il pas étrange que le gouvernement fasse valoir la contrainte budgétaire pour réduire les retraites, les APL et les allocations familiales ?

**Nicolas Hulot :** « *Où est passée la taxe sur les transactions financières ?* »

Cette question en amène d'autres : Pourquoi la TTF mise en place à l'été 2012 est-elle insuffisante ? Pourquoi ne va-t-on pas plus loin ? Pourquoi la proposition faite par la Commission européenne en 2011 n'avance pas ?

**Nicolas Hulot :** « *Les investissements qui permettent de réduire nos dépenses énergétiques, qui ne sont pas des dépenses mais des investissements. Est-ce qu'on s'est autorisé à essayer de sortir un peu de l'orthodoxie économique et financière ? Est-ce que la finance de spéculation qui spéculé sur les biens communs on l'a véritablement remise en cause ?* »

Il y a là encore matière à d'intéressants débats. [Selon Robert Skidelsky](#), « *la distinction entre dépense en capital et dépense courante (et ainsi entre les « bons » et « mauvais » déficits) est un pont aux ânes pour tout étudiant en finances publiques. Mais nous oublions la connaissance à une vitesse si alarmante qu'il vaut la peine de la reformuler* » (5). N'est-ce pas une réponse intéressante à la question de Monsieur Hulot ? Par ailleurs, l'urgence climatique est désormais avérée. Mais si, comme l'écrivait [Paul Leroy-Beaulieu en 1891](#), « *il n'est pas de puissance qui n'ait de temps à autre à entreprendre quelque grand et colossal travail d'utilité publique dont l'achèvement serait indéfiniment retardé si l'on y devait pourvoir avec les recettes courantes* » (6), l'orthodoxie budgétaire ne va-t-elle pas nous conduire à sans cesse reporter les investissements écologiques nécessaires dans le domaine du transport et du logement ?

(1) <https://www.arretsurimages.net/articles/demission-la-tele-psychiatrie-hulot>

(2) <https://www.alternatives-economiques.fr/climat-macron-marche-arriere/00085693>

(3) <http://attherres.org/sites/default/files/Note%20EA%20SNCF.pdf>

(4) <http://www.leparisien.fr/economie/3-de-deficit-le-chiffre-est-ne-sur-un-coin-de-table-28-09-2012-2186743.php>

(5) <https://www.project-syndicate.org/commentary/good-and-bad-deficits?version=french>

(6) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4969d/f1.image> (*Traité de la science des finances*, tome 2, 7<sup>e</sup> édition, p. 207)

**Mots-clés :** [Ecologie](#) | [Libéralisme](#) | [Austérité](#)

## Emmanuel Macron ou le mépris du premier de la classe

Publié le 31/08/2018 à 12:31 [Thomas Guénolé](#)

Politologue et essayiste. Candidat France insoumise aux élections européennes. Coresponsable de l'école de la France insoumise. Auteur de : *Antisocial* (Plon).

Les déclarations choquantes d'Emmanuel Macron égrenées au fil des mois ne sont ni des dérapages ni des accidents. Leur cohérence nous révèle au contraire ses convictions les plus profondes. Il suffit d'en examiner quelques-unes à froid pour s'en rendre compte.

**27 mai 2016.** Ministre de l'économie, Emmanuel Macron est en déplacement dans l'Hérault. Des opposants à la Loi Travail l'interpellent. L'un d'eux lui lance : « *Vous, avec votre pognon, vous achetez des costards* ». Visiblement piqué au vif, il répond : « *La meilleure façon de se payer un costard, c'est de travailler* ». Cette phrase nous donne deux leçons sur lui. D'une part, il croit mordicus que dans la vie, on peut se hisser au sommet par soi-même, par la seule force de son effort et de sa volonté. D'autre part, le fait que des millions de Français travaillent déjà très dur, mais ne pourront jamais se payer un costard pour autant parce que leur salaire est trop bas, échappe à son schéma mental.

**29 juin 2017.** Chef de l'Etat, Emmanuel Macron inaugure un incubateur de start-up installé à la halle Freyssinet, à Paris. Se voulant poétique, il déclare : « *Une gare, c'est un lieu où l'on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien* ». La violence de la haine sociale de cette phrase est stupéfiante. Elle nous dit en effet que pour lui, si vous n'êtes pas parvenu à vous hisser aux sommets de la société, par exemple en devenant riche ou célèbre, alors, vous-même, vous en tant que personne, vous n'êtes rien.

**8 septembre 2017.** La mobilisation contre la « Loi Travail XXL » se prépare. En déplacement à Athènes, Emmanuel Macron déclare [qu'il ne cèdera rien « aux fainéants »](#). Ainsi de deux choses l'une : soit vous êtes des gens travailleurs et vous soutenez nécessairement sa réforme ; soit vous combattez sa réforme et vous êtes donc un paresseux, c'est-à-dire un parasite.

**4 octobre 2017.** Les salariés de l'usine de l'équipementier GM&S à La Souterraine, dans la Creuse, sont mobilisés dans un conflit social dur et difficile pour sauver leurs postes. Emmanuel Macron est en déplacement en Corrèze, à Egletons. A ses côtés, le président de région Alain Rousset évoque les difficultés à recruter d'une entreprise de fonderie à Ussel, en Corrèze. [Macron répond](#) : « *Certains, au lieu de foutre le bordel, feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes là-bas, parce*

qu'il y en a qui ont les qualifications pour le faire et ce n'est pas loin de chez eux ». « [Foutre le bordel](#) » : trois mots pour exprimer la quintessence de son mépris envers les luttes sociales. Par ailleurs, il y a en réalité plus de 2 heures de voiture aller, et 2 heures retour, entre La Souterraine et Ussel. Dire que « ce n'est pas loin de chez eux », c'est donc un cas d'école du technocrate péremptoire mais parfaitement ignorant des réalités les plus élémentaires.

On a beaucoup dit et écrit que ces déclarations (et d'autres du même ordre) trahiraient son « mépris de classe » envers la vaste majorité des Français. Mais en réalité, plutôt que du « mépris de classe », Emmanuel Macron exprime le « mépris du premier de la classe ».

**"Il existe deux profils de premiers de la classe : celui qui nous laissait copier par solidarité, et celui qui méprisait les élèves moins bien notés que lui"**

Voilà un homme jeune qui, indiscutablement, a accompli des prouesses en termes d'excellence scolaire : lauréat du concours général de français, élève d'Henri-IV, diplômé de Sciences Po, diplômé de l'ENA. S'en est suivi un parcours professionnel puis politique accompli directement et tout entier dans l'univers des élites politico-économiques du pays. À l'évidence, Emmanuel Macron a tiré de sa propre trajectoire la croyance profonde que dans la vie on s'en sort seul, par soi-même, à force de détermination et de travail. D'où son obsession, politiquement, pour la « libération des énergies » dans la société française : elle signifie que dans son esprit, a priori les réglementations, les plafonnements, les mécanismes de solidarité et de protection, sont autant d'obstacles à la réussite individuelle par l'effort et la volonté. Et d'où, symétriquement, ces jugements de haine sociale qu'il assène au fil des mois : pour lui, si quelqu'un est au chômage c'est qu'il ne cherche pas assez du travail (« ce n'est pas loin de chez eux ») ; pour lui, si quelqu'un n'a pas les moyens de se payer tel ou tel vêtement c'est qu'il ne travaille pas assez (l'épisode du « costard ») ; pour lui, si vous n'êtes pas « les gens qui ont réussi » vous êtes « les gens qui ne sont rien » ; et ainsi de suite.

Une fois cela identifié, le moteur fondamental de l'hostilité croissante des Français envers Emmanuel Macron est à son tour identifiable. Nous avons tous été à l'école. Evidemment nous n'avons pas tous été, loin s'en faut, des « premiers de la classe ». En revanche nous en avons tous fréquentés. Nous savons donc qu'il en existe grosso modo deux profils : pour faire bref, en forçant le trait, il y avait celui qui nous laissait copier par solidarité, et celui qui méprisait les élèves moins bien notés que lui.

Comme son prédécesseur Valéry Giscard d'Estaing avant lui, nous avons compris qu'Emmanuel Macron se pense entouré de millions d'imbéciles comparés à sa propre intelligence. Comme Giscard avant lui, la rapidité de son ascension a hélas conforté son complexe de supériorité. Comme Giscard avant lui, nous avons compris qu'il méprise des millions d'entre nous, au motif qu'ils n'ont pas accédé comme lui au cercle des élites et que donc, à ses yeux ils « ne sont rien ». Comme Giscard avant lui, il reste soutenu par un électorat qui en fait vote pour ses intérêts de classe – tandis que la très large majorité des Français, y compris une partie des électeurs qui le soutiennent, le trouvent personnellement antipathique et détestable.

#### La couleur du droit

À propos de : M. Möschel et H. Bentouhami (dir.), *Critical race theory : une introduction aux grands textes fondateurs*, Dalloz par [Alice Béja](#), le 29 août

**Une nouvelle anthologie rassemble les textes majeurs de la « théorie critique de la race » développée aux États-Unis depuis près de 40 ans. Où l'on comprend, entre autres, le rôle décisif joué par le discours et la pratique juridiques dans la construction sociale, historique et culturelle de la race.**

Opposer la France et les États-Unis sur des questions telles que la liberté d'expression, la place de la religion dans l'espace public ou les questions raciales relève du lieu commun. Le fait même de lire, ou d'écrire, le mot race en français provoque toujours un certain malaise, voire un rejet immédiat et sans appel, comme en témoigne l'actualité récente, de la controverse autour du « racisme d'État », qui a donné lieu en 2017 à [une plainte, classée sans suite, du Ministre de l'Éducation Nationale contre un syndicat enseignant](#), à [la suppression du mot « race » de l'article premier de la Constitution](#).

À rebours de ces controverses sémantiques, la race est, aux États-Unis, une catégorie statistique acceptée, présente dans le questionnaire de recensement, un outil d'analyse qui guide de nombreux travaux de sciences sociales, une catégorie sociale et culturelle, enfin, qui participe de la manière dont chacun et chacune son identité, publique comme privée. La *Critical Race Theory* (CRT), dont les articles fondateurs (de Derrick A. Bell, Cheryl I. Harris, Richard Delgado, Gary Peller, Mari Matsuda, entre autres) sont présentés dans cet ouvrage, s'attache à reconnaître la centralité de la race comme construction sociale, historique et culturelle, et à analyser ses conséquences sur le droit, sa pensée et son exercice [1]. Les juristes, enseignants et enseignantes de droit à l'origine de ce courant, fortement inspiré par le *Black Power* [2], ont voulu réinsérer le politique dans les universités états-uniennes et adopter les méthodes de la pensée critique du droit (*Critical Legal Studies*) pour y introduire la race. Il s'agissait alors tout ensemble de revendiquer une meilleure protection par le droit des personnes victimes de discrimination car assignées à une identité racialisée et de défaire le droit de sa prétendue objectivité pour montrer « le discours juridique en tant que lieu fondamental de production de l'idéologie et de reproduction du pouvoir social » (p. 38).

Le livre ne se contente pas, cependant, de donner à lire les grands textes de la CRT en français. Il opère une véritable traduction conceptuelle ; chaque texte est précédé d'une introduction qui présente la manière dont des débats qu'à première vue l'on pourrait juger très états-uniens (autour de l'*affirmative action*, traduit par « action positive », de la déségrégation des écoles ou de la carrière universitaire) résonnent en contexte français. Sans chercher à substituer « l'analyse raciale à une lecture sociale de la société française » (p. 3), les auteurs cherchent à convaincre leurs lecteurs et lectrices de l'intérêt d'aller chercher dans la CRT des clés pour comprendre les remous qui agitent notre société.

#### Race et histoire

L'émergence de la *Critical Race Theory* dans les années 1980 est portée par des universitaires non blancs et non blanches, qui cherchent à introduire la question de la race dans la vision critique du droit portée par les juristes de gauche initiateurs des *Critical Legal Studies*, pour lesquels le droit n'est pas un outil neutre et objectif, mais le reflet des relations de pouvoir et de domination qui existent dans le monde social ; les questions de genre et de race, cependant, sont rarement abordées en tant que telles par les CLS, absence que la *Critical Race Theory* vise à combler. Comme l'écrivent Kimberlé W. Crenshaw et les autres fondateurs du mouvement, le projet visait à analyser le « droit en tant qu'élément lui-même constitutif de la race : en d'autres termes il s'agissait d'étudier comment le droit a construit la race » (p. 40). La perspective est ainsi radicalement anti-essentialiste : la race n'est pas un donné mais un fait social, sa prise en compte dans l'ordre juridique ne vaut pas en tant que simple réparation du passé, qu'il soit colonial ou ségrégationniste, mais comme outil de lutte contre les discriminations existantes.

Ainsi Cheryl Harris, dans son article « De la blancheur considérée comme propriété », paru en 1993, montre, dans le sillage des travaux de [W.E.B. Du Bois](#), David Roediger ou Andrew Hacker [3], la manière dont au fil de l'histoire états-unienne, le fait d'être blanc est devenu une forme de propriété ; être blanc confère les mêmes avantages que posséder un bien. Seul le propriétaire peut définir l'usage qui en est fait de

son bien (donc dire qui est blanc et qui ne l'est pas), en jouir et exclure les autres de sa jouissance. Du Bois parle de la blancheur comme d'un « salaire public et psychologique » pour les travailleurs blancs, un avantage social qui leur permettait de se sentir plus proche des autres Blancs, quelle que soit leur classe, que des Noirs. La domination raciale s'accompagne ainsi d'une atténuation des conflits de classe.

Le droit, des premiers Codes noirs du XVIII<sup>e</sup> siècle aux décisions de justice du XIX<sup>e</sup> siècle déterminant qui pouvait se dire blanc, « a reconnu et codifié l'identité raciale des groupes lorsqu'elle fonctionnait comme instrument d'exclusion et d'exploitation » (p. 109). Pourtant, l'ordre juridique refuse de reconnaître ces mêmes groupes, selon Cheryl Harris, lorsqu'il s'agit de renforcer les droits des plus faibles par l'action positive (*affirmative action*), qui permet de remettre « implicitement en cause le caractère sanctuarisé de la distribution originelle et, par suite, actuelle, de la propriété, des ressources et des droits. » (p. 115).

L'action positive est une façon de revenir sur une situation qui nous est donnée comme naturelle et immuable et qui est en réalité le produit d'une histoire, en l'occurrence une histoire de domination raciale. Par ce biais, les réflexions sur la race jettent un nouvel éclairage sur l'« indifférence à la couleur de peau » (*color blindness*) qui régit de nombreuses politiques publiques outre-Atlantique et est l'un des principes fondateurs de l'universalisme républicain à la française. La critique de cette perspective peut aller très loin, comme le montre Gary Peller dans « La sensibilité aux enjeux liés à la race ». Il y retrace l'opposition des nationalistes noirs états-unis à « l'idéologie intégrationniste » (p. 274) ; pour eux, la déségrégation scolaire intervenue à partir des années 1950 et de l'arrêt de la Cour Suprême *Brown v. Board of Education* n'était pas désirable, car elle revenait à demander aux Noirs de s'adapter aux normes des Blancs. Peller affirme ainsi que l'on aurait pu « imaginer une forme d'intégration qui aurait entraîné une prise en considération de l'intégrité de la culture africaine-américaine, ainsi qu'une reconnaissance des présupposés culturels des pratiques dominantes dans les écoles publiques » (p. 295).

### Critique de l'universel

Une telle attention aux cultures et trajectoires de groupes marginalisés mènerait facilement en France à l'accusation de communautarisme. Or, si l'histoire des différentes communautés est sans doute difficilement comparable de part et d'autre de l'Atlantique, Peller et les autres penseurs et penseuses de la CRT invitent à s'interroger plus généralement sur la neutralité et l'universel, considérés comme des « critères axiologiques et culturellement situés, qui incarnent la vision du monde autocentrée de la majorité dominante » (S.-L. Bada, p. 262).

Le droit repose largement sur ces deux notions, et la *Critical Race Theory*, au delà des objets qu'elle se donne (action positive, discours de haine, discriminations, etc.), vise à les mettre en question pour recontextualiser la pensée et la pratique de la loi, au moyen notamment de l'histoire et de la sociologie. Les textes portent moins sur les manifestations de racisme que l'on pourrait qualifier d'évidentes que sur le racisme inconscient ou systémique, souvent perpétué même par des politiques dites « libérales » (au sens états-unien de centre-gauche). Richard Delgado écrit ainsi :

traiter des personnes inégales comme si elles étaient égales enfreint tout autant le principe d'égalité que traiter des personnes égales de manière inégale. (p.171)

Partant de ce constat, il se livre à une critique sévère de la notion de mérite, dans l'éducation comme dans la vie professionnelle. Le mérite est en effet un puissant outil de décontextualisation ; comme l'écrit Emilia Roig dans son introduction au texte de Delgado, dans une société racialisée, les Blancs définissent les conditions de réussite et d'échec, considérant en retour leur succès comme le fruit de leur mérite et de leur effort individuel, plutôt que comme le résultat d'un privilège systémique. (p.162)

Dès lors, des politiques comme celle qui garantit aux meilleurs 10% des étudiants l'admission dans une université publique, votée au Texas en 1997 (que l'on peut comparer aux places réservées aux meilleurs bacheliers et bachelières dans les filières sélectives en France) finissent par avantager tout de même les étudiantes et étudiants blancs. Et

si les plus méritants sont en majorité des hommes blancs, et partant du principe que les critères de mérite et la compétition sont justes, équitables et impartiaux, que penser alors des aptitudes, de l'intelligence et de la motivation des personnes racisées et des femmes en tant que groupes ? (E. Roig, p.167)

Le point de départ des textes présentés – la question de la race – est en réalité une manière d'introduire le politique dans le droit, de montrer la façon dont ce que l'on perçoit – en particulier dans les facultés de droit – comme des décisions neutres, dérivées de l'application de textes eux-mêmes défaits de tout contexte, sont en réalité des actes politiques, qui doivent être perçus comme tels, si l'on veut pouvoir progresser vers plus de droits et réduire les inégalités sédimentées par l'histoire.

### Réhabiliter les « petites histoires »

Il serait néanmoins réducteur de ne voir dans ces textes qu'un appel à la prise en considération des Africains-Américains en tant que groupe par le droit des États-Unis. Il s'agit bien plutôt de changer la manière dont le droit traite les victimes et dont leur parole est écoutée. Mari Matsuda, dans son article sur le discours raciste, insiste sur les récits de victimes, sur les conséquences, y compris physiques, qu'ont les insultes racistes sur celles et ceux qui les reçoivent. Analysant la loi française de 2004 qui interdit les signes ostensibles d'appartenance religieuse, Katherine Adrien Wing et Monica Nigh Smith s'étonnent du peu de place que prennent les femmes musulmanes dans le débat ; dans leur article, elles cherchent à restituer la diversité de leurs points de vue concernant l'interdiction, allant ainsi à l'encontre d'une image fixe et stable aussi bien de « la femme » que « des musulmans », et montrant les différentes significations qui peuvent s'attacher au port du voile comme à son refus.

Faire entendre les voix des victimes, c'est en un sens poursuivre ce travail de critique de la neutralité et de l'universel ; réhabiliter les petites histoires permet de révéler les traces laissées par la grande dans notre présent. Quel est alors le rôle de l'universitaire, de l'expert, dans le recueil et l'analyse de ces témoignages ? Il, ou elle, ne peut adopter une posture neutre et surplombante, ce qui serait en contradiction avec les principes même de la CRT. Les textes font au contraire la part belle à la subjectivité, à des types d'écriture qui s'éloignent du traditionnel article scientifique. Charles R. Lawrence III commence son texte sur le racisme inconscient par un souvenir personnel, Cheryl Harris raconte l'histoire de sa grand-mère qui pendant des années s'est fait passer pour blanche, Richard Delgado présente ses idées sous la forme d'un dialogue avec Rodrigo Crenshaw, un jeune professeur africain-américain ayant passé une partie de sa vie en Italie.

Ce qui pourrait apparaître comme un ornement, voir une forme de coquetterie stylistique, est en réalité profondément lié à l'objectif de la CRT : rejeter la posture d'extériorité du savant, de l'expert, sans renoncer à la rigueur intellectuelle, rejoint la volonté de faire le droit de sa sacralité, de remettre en cause sa neutralité. Les idées présentées dans ce volume sont parfois provocatrices, en particulier dans un contexte français où le terme même de race demeure hautement problématique, dans les sciences sociales comme dans le débat public, mais on peut souhaiter que, grâce notamment au précieux travail de traduction contextuelle fait par les auteurs et autrices de l'ouvrage, ces textes puissent être la source de débats et d'évolutions dans la manière dont nous pensons le droit et son rapport à la domination.

**Recensé :** Mathias Möschel et Hourya Bentouhami (dir.), *Critical race theory : une introduction aux grands textes fondateurs*, Paris, Dalloz, 2017, 498 p., 45€.



## Le Rugby et la fureur : la nomination qui indigné

Le successeur de Nicolas Hulot sera-t-il à la hauteur ? Le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire est déjà la cible de nombreuses attaques, passif politique gratiné oblige.

Dans le vieux monde de François Hollande, en 2011, alors qu'il venait à peine de recueillir 6% des voix à la primaire socialiste, Manuel Valls était propulsé à Matignon, nommé Premier ministre. Sept ans plus tard, dans le nouveau monde d'Emmanuel Macron, alors qu'il venait à peine de recueillir 4% des voix à la primaire socialiste, François de Rugy était propulsé au Perchoir, devenant le quatrième personnage de l'Etat. Le voilà désormais numéro 3 du gouvernement, ministre d'Etat chargé de la Transition écologique et solidaire. Bienvenue dans la Vème République, sous le régime macronien, où les ministres ne font plus de politique, au mieux sont-ils des super-chefs d'administration, au pire sont-ils de simples faire-valoir.

Au lendemain de sa nomination, l'apprenti ministre n'a pourtant pas manqué de rattraper le micro par lequel son prédécesseur, Nicolas Hulot, avait annoncé sa démission. C'est sur France Inter toujours, interrogé par le duo le plus écouté de France, Léa Salamé et Nicolas Demorand, que le nouveau ministre d'Etat a réservé ses premières paroles.

François de Rugy : "on peut faire marcher main dans la main écologie et économie" [#le79inter 08:32 - 5 sept. 2018](#)

Les éléments de langage mal aiguisés, la piètre prestation du nouvel héros de l'écologie, a manqué de convictions. Et c'est peu dire. Aucune annonce, aucune inflexion. De la langue de bois. Rien, pas même le début d'une sincère détermination à agir radicalement pour la cause écologique, pouvant laisser entendre qu'il avait pris la mesure de la gravité de la situation. Le vide. Le vide de la pensée intellectuelle. Le vide de la vision politique et écologique. Il y a urgence, qu'ils disaient...

### Inconsistance politique et vide idéologique

Les deux animateurs de la matinale ont dû rester sur leur faim. Les auditeurs et la planète aussi. Rien, comme le rappelle Greenpeace France depuis son compte Twitter sur « *la pollution des cours d'eau, les boues toxiques, les déchets radioactifs, l'urgence climatique ou la sauvegarde de la biodiversité* ». À peine a-t-on entendu quelques rares poncifs sur les enjeux écologiques.

Pire, répondant à une question d'un auditeur sur l'enfouissement des déchets radioactifs, de Rugy a sèchement répondu qu'un « *ministre n'est pas là pour répondre à un interrogatoire*. » Circulez, y'a rien à voir. Peu importe les convictions, de Rugy n'avait sans doute pas reçu consigne pour répondre à la question. Il faut dire que ce tour de passe-passe politique a principalement consisté à libérer le perchoir pour, vraisemblablement l'offrir à Richard Ferrand, lui-même libérant la présidence de son groupe parlementaire pour échoir à une autre figure médiatique de la macronie. L'ancien monde. Aux enjeux planétaires, de survie de l'Humanité, préférons la politique politicienne.

Derrière ce "remaniement technique" comme voudrait le laisser entendre Emmanuel Macron en refusant d'admettre la "crise politique" que traverse sa majorité, la question démocratique, la question de "qui décide", se pose plus que jamais. Et ce matin sur France Inter, l'apprenti ministre en a fait la démonstration, en s'exécutant. Sans pouvoir. Ni savoir. Il semble ne pas avoir débordé de ce qu'il lui avait été permis de dire. Ou de commenter. Parce que c'est à l'Élysée, qui maintient le cap de l'obsession de la croissance et des accords de libres échanges, que les grandes décisions, sont prises. Evidemment. Notamment en matière budgétaire. Et là-dessus, rien de neuf sous le soleil. Rien sur l'isolation thermique, l'éolien ou le nucléaire. Aucune ambition. Aucune anticipation. Aucune planification. La politique des petits pas. Du surplace. Pire, un retour en arrière.

**« Tout ça pour ça », « opportuniste », « ministre des apparences écologiques », « membre éminent de la macronie », « l'homme des compromis et des compromissions », « dommage pour l'écologie », « il suivra la voix de son maître »**

De ministre de l'Écologie, il n'y a plus. Les commentaires, de droite à gauche, ne suscitent guère l'enthousiasme. Personne ne semble croire dans la capacité – et la volonté – de François de Rugy à défendre avec force et convictions les enjeux écologiques. Trop politicien. Et insincère. Nombreux doutent aussi de sa capacité – et de sa volonté – à tenir tête aux lobbys, dont Nicolas Hulot avait pourtant dénoncé le pouvoir dévastateur. Pas étonnant, d'ailleurs, que la première à s'être félicitée de la nomination de François de Rugy soit la Fédération nationale des chasseurs.

### Déchu du perchoir

Aussi, l'expérience d'une année à l'Assemblée nationale n'est pas pour rien dans ce déferlement de commentaires pessimistes. « *C'est celui [François de Rugy] qui a fait en sorte de retarder le débat sur la question du glyphosate* », a rappelé le député LFI Eric Coquerel, allant jusqu'à convoquer un vote au parlement en plein milieu de la nuit pour faire capoter un amendement qui proposait l'interdiction du glyphosate.

Critiqué de toute part de l'hémicycle, des Insoumis aux communistes en passant par Les Républicains et les centristes, sur l'exercice de ses fonctions, sans doute restera-t-il dans la mémoire comme le pire président de l'Assemblée nationale de la Vème République, là où Philippe Seguin, Raymond Forni ou Bernard Debré avaient obtenu le respect de la plupart des groupes politiques.

Pour preuve, notre vidéo des grands moments de "médiation" parlementaire à la Rugy, à voir ci-dessous.

Mais c'est ainsi en macronie, les fidèles et les médiocres, les "fayots" et les "godillots" sont toujours récompensés. Il faudra bien plus de deux cent personnalités, [appelant en une du Monde à un sursaut écologique](#), pour que « *le plus grand défi de l'histoire de l'Humanité* » soit réellement pris en compte. Parce que, précisément, il y a urgence. Mais alors que la maison brûle, le gouvernement semble déterminé à vouloir regarder ailleurs... Rendez-vous samedi à la [Marche pour le climat](#).

### La punition économique des autocrates

- [Charles Wyplosz](#) 3 septembre 2018

Chavez et Maduro, Mugabe, Milosevic, les époux Kirchner et Erdogan (entre autres) ont en commun d'être des autocrates. Ils partagent aussi le privilège douteux d'avoir plongé leurs pays dans le chaos économique. Ils rejoignent une longue lignée de dirigeants trop sûrs de leur génie pour prendre des conseils et laisser des personnes compétentes s'occuper des questions économiques. Ce n'est d'ailleurs pas une loi du genre. Certains, malgré toutes les horreurs qu'ils perpétuent, ont parfois la sagesse de faire appel à des économistes compétents.

C'est toujours le même mécanisme. Le guide suprême distribue ses bontés mais se garde bien de lever des impôts pour les financer. Les bontés sont toujours stratégiques. Les militaires en sont les plus fréquents bénéficiaires, parce que le régime dépend d'eux pour sa survie ou parce qu'il s'est lancé dans des conflits qu'ils ne peuvent pas gagner mais qui peut lui permettre d'exacerber le sentiment nationaliste qui le rend populaire et de blâmer la main de l'étranger. Les bontés sont parfois dirigées vers des groupes de citoyens censés soutenir le régime, un paternalisme non déguisé, ou vers des entreprises qui appartiennent, directement ou indirectement, au régime. Le déficit budgétaire se creuse.



Pour un temps, les marchés financiers prêtent, sans regarder de trop près parce que c'est profitable. Comme les prêts sont en euros ou en dollars, ils ne s'inquiètent pas trop. Mais si le puits est sans fond, ils savent bien que, tôt ou tard, il faudra plier bagage. C'est alors que la crise s'enclenche. La monnaie chute durement, ce que les autocrates cherchent parfois à masquer en maintenant constant un taux de change officiel auquel seuls les privilégiés du régime ont accès. Ceux qui ont emprunté en devises étrangères doivent faire face à une dette qui devient d'autant plus lourde que le vrai taux de change baisse. Dans la mesure où ces prêts sont passés par les banques, ce sont les banques qui tangent parce que les emprunteurs ne peuvent plus suivre. Tôt ou tard, les gens commencent à retirer l'argent déposé dans les banques, qui s'effondrent. Ils cherchent à acquérir des euros ou des dollars, ce qui accélère la dépréciation.

Mais l'autocrate a toujours besoin d'argent pour boucher les trous du budget, qui se détériore d'autant plus que la récession s'installe et réduit les rentrées fiscales. La solution alors est de demander à la banque centrale de financer le déficit. Si la banque centrale est indépendante, elle commence par refuser. Au besoin, on change la loi sur l'indépendance de la banque centrale et on remplace son gouverneur par une personne choisie pour sa docilité et son incompétence. L'inflation ne tarde pas à monter. Elle pourrait atteindre cette année plus de 13% en Turquie, un niveau bénin à côté des 1,000,000% – soit 7% par jour – prévus pour le Venezuela, sans parler des records historiques établis au Zimbabwe ou en Serbie.

Le plus sidérant est que tout ceci est bien connu et donc parfaitement prévisible. Que se passe-t-il dans la tête des autocrates ? Une possibilité est qu'ils sont ignorants et s'imaginent qu'ils vont pouvoir endiguer la montée du péril. Erdogan a fait jeter en prison les porteurs de mauvaises nouvelles et autres spéculateurs qu'il considère responsables, une recette aussi ancienne qu'inefficace. Maduro a changé le nom de la monnaie après avoir supprimé quelques zéros aux prix, ce qui n'est ni plus original ni plus efficace. Tous cherchent ensuite à contrôler de manière administrative les prix. Il suffit alors d'emprisonner les commerçants récalcitrants pour produire des chiffres d'inflation bien meilleurs. Mais le commerce et la production migrent alors sur le marché noir, qui devient le vrai baromètre. Au passage, les recettes fiscales s'effondrent, ce qui accélère la création monétaire et l'inflation réelle.

Une autre possible interprétation est que l'autocrate ne cherche qu'à gagner du temps en attendant un miracle bien improbable. Les époux Kirchner ont perdu le pouvoir et laissé à leur successeur, le président Macri, une situation tellement compromise qu'il a dû demander au début de l'été l'aide du FMI. Christina Kirchner peut maintenant se moquer de Macri. Les généraux brésiliens avaient appliqué la même recette et ont laissé après 1985 leurs successeurs se débattre pendant des années, avec beaucoup de maladresse il est vrai. Mugabe a trouvé la solution en abandonnant la monnaie nationale et en adoptant le dollar, au prix d'une profonde récession. Il a alors habilement chargé son Premier ministre, choisi dans les rangs de l'opposition, de s'en occuper, ce qui a décrédibilisé l'opposition.

Les autocrates peuvent discipliner la population, écraser les oppositions, réduire la presse au silence, détourner la justice, éventuellement déclencher des aventures militaires, mais ils ne peuvent pas faire plier les principes économiques. D'ailleurs, certains autocrates, même parmi les plus horribles comme Hitler ou Pinochet, ont pu faire appel à des personnes compétentes. C'est aussi, en partie, le cas de Poutine. D'autres, en revanche, semblent incapable d'accepter la discipline que suggèrent les principes économiques. Tous échouent systématiquement, et la crise qui s'ensuit assure leur chute. Maigre consolation.

Mais la leçon est bien plus générale. Même dans une démocratie, des politiciens ignorants et sûrs d'eux-mêmes peuvent créer des dégâts considérables. On pense à la Grande-Bretagne et son impossible Brexit, rendu populaire grâce à des promesses insensées. On pense surtout à Trump. Il s'est entouré de conseillers aussi zélés qu'incompétents voire malhonnêtes. Il est convaincu que ses techniques de négociation, acquises dans le monde particulier de l'immobilier, s'appliquent aux affaires de l'État. Ses coups de boutoir tous azimuts peuvent peut-être débloquent des situations malsaines, comme le protectionnisme de la Chine. Mais ses bontés à son électorat (défense des industries vieillissantes et polluantes, attaques contre le système commercial multilatéral, réforme fiscale qui profite aux hauts revenus), la destruction de la réglementation financière mise en place après la crise de 2008 ou ses critiques à l'égard de la banque centrale sont autant d'hérésies qui finiront par coûter cher. Aux États-Unis d'abord, au reste du monde ensuite. À un moindre degré, bien sûr, nous sommes tous des Vénézuéliens et des Turcs.

### **I want to break free: jeunesse et imaginaire du travail**

- [Monique Dagnaud](#) 4 septembre 2018

« Redonner du sens au travail » : il faut avoir séjourné sur Mars ces dernières années pour avoir échappé à l'évangélisme qui plane sur les entreprises. A bas le « management désincarné »<sup>[1]</sup>, les hiérarchies et leur formalisme sclérosant, vive l'électron libre imaginaire. Certes, dans les économies modernes, les salariés attendent de la satisfaction de leur vie professionnelle, celle-ci étant conçue comme un lieu d'expression de soi. Mais un degré a été franchi avec la e-économie, qui entend mêler encore plus intimement la notion de bonheur avec celle du travail.

#### **De la vision radieuse du travail aux incertitudes des emplois**

Les *techies* ont promu une représentation enchantée du travail, appréhendé comme un plaisir, un vecteur essentiel de réalisation de soi, des préceptes qui embrayent sur la rhétorique des vétérans du hacking. Inventivité, performance et esprit collaboratif : ce message épingle une vision hédoniste de l'individu aux besoins d'innovation des entreprises du Net et des startups. Ici tout est organisé pour que les travailleurs se sentent épanouis et encouragés à se dépasser. Pour doper et attirer « les talents », on ne lésine pas sur les services mis à leur disposition, on rend flexibles les horaires, on multiplie les gratifications pour motiver les équipes, le tout souvent sous la houlette d'un *chief happiness officer*.

En contre-point de cette vision euphorique de l'entreprise, les débats sur l'impact de la numérisation de l'économie dégagent, partout dans le monde réel et dans les médias, un climat anxieux. Les spéculations sur le futur des activités s'imposent comme le quiz préféré des économistes. Les débats sur la fin du travail se sont quelque peu épuisés, tant les études prospectives pour les effets de la robotisation et de l'intelligence artificielle accumulent des résultats contradictoires.

En revanche, la particularité des emplois à pourvoir est bien identifiée. D'un côté, l'économie requiert des actifs armés d'une haute expertise scientifique et technologique. Les ingénieurs informaticiens sont convoités, et la pression s'exerce sur certaines qualifications : digital planners, web analysts, développeurs, data scientists, spécialistes du cryptage et du design etc, et sur tous les métiers liés aux infrastructures. Un bémol toutefois à ce *wonderland* des algorithmes : les effectifs du secteur du numérique ne constituent en France que 4% des emplois du secteur marchand. Ainsi les créations d'emplois pour l'avenir ne représentent qu'une petite partie des retombées directes ou indirectes de la révolution numérique (des services aux entreprises aux emplois « ubérisés » dans la mobilité urbaine), et pour l'essentiel n'ont rien à voir avec elle. Elles concernent l'éducation, la santé, les loisirs (emplois liés aux activités récréatives, culturelles et sportives) ainsi que la distribution et l'hôtellerie-restauration. De manière brutale et parfois un peu hasardeuse, la plupart des spécialistes font valoir la bipolarité qui affectera l'évolution des offres d'emploi. D'un côté des emplois hyperqualifiés, dans des secteurs à haute technicité, cumulant les privilèges – stimulation intellectuelle,

autonomie de l'exercice, rémunérations importantes – mais en très petit nombre, et de l'autre, des emplois peu qualifiés, routiniers et mal rémunérés, mais en nombre prolifique. On peut néanmoins s'interroger : cette image de société duale minore les nombreuses activités dans l'éducation, la culture et le bien-être qui devraient se développer dans la société de la connaissance et de l'optimisation de soi - des emplois très « classes moyennes ». Parallèlement, on découvre que nombre d'activités reposant sur la dextérité humaine, l'empathie ou la créativité ne seront pas impactés par la déferlante robotique : des coiffeurs aux gardes d'enfants, des psy aux fabricants de produits artisanaux qui reconquièrent les centre-ville aujourd'hui.

Ce flou à l'horizon s'épaissit avec l'image brouillée des diplômés. « *C'est maintenant un diplômés d'études supérieures qui est devenu la condition minimale d'espoirs pour ne serait-ce qu'un coup de chances permettant l'accès à une vie digne et en sécurité* », énonce le sociologue Zygmunt Bauman[2]. Une affirmation qui ne souffre pas de conteste : dans l'OCDE en 2017, 84% des 25-64 ans passées par l'Université sont en emploi, contre 56% de ceux qui n'ont pas atteint le niveau bac. Pourtant, l'effort éducatif sans précédent entrepris depuis les années 1970 se paie d'une frustration pour une partie des jeunes. L'amélioration du niveau éducatif d'une génération à l'autre génère de profonds espoirs qui ne sont pas toujours payés de retour. Cette promesse se mue en désillusion quand l'accès au diplôme ne conduit pas rapidement à un travail ou à une promotion sociale, quand il ne permet pas d'obtenir l'activité convoitée et oblige le candidat à revoir ses aspirations, ou quand il aboutit, ce qui est souvent le cas pour des diplômés universitaires de niveau moyen, à un emploi déqualifié par rapport à la formation reçue.

### **Le graal: être indépendant**

Des incertitudes ennuagent l'avenir de l'emploi. Face à l'avenir radieux promu dans des sphères élitistes – où activité et réalisation personnelle se marient souvent avec bonheur – s'oppose une réalité plus nuancée. Pour autant, les nouvelles générations adhèrent au projet hédoniste du travail tel qu'il s'est dessiné dans le sillage du boom universitaire, même les individus dotés de moindres atouts scolaires participent à ce rêve fantasmé. Cela emporte de multiples conséquences.

De plus en plus de jeunes, en particulier chez les très diplômés, renoncent à travailler dans les grandes bureaucraties où se construisent traditionnellement les « belles » carrières et s'investissent dans des startups ou s'installent comme consultant, voire artisan – à une époque où l'art de la main reçoit ses lettres de noblesse. L'aspiration à devenir indépendant galvanise les nouvelles générations. Déjà en 2011, l'essayiste William Deresiewicz notait que l'idéal de la jeunesse, c'était le « *small business* »[3], l'horreur absolue pour les contestataires des seventies apparaît comme le nec plus ultra des jeunes adultes d'aujourd'hui. Mais pas n'importe lequel, un business qui emprunte aux artefacts de la contre-culture. L'éditorialiste Elizabeth Nolan Brown du magazine *Reason*, en s'appuyant sur les sondages du Pew Research Center, désigne l'émergence d'un capitalisme hipster. « Les *millennials* ne veulent pas choisir entre les contraintes de la grande entreprise et la vie de bohème », écrit-elle. « Emplis d'une grande confiance en eux-mêmes, mais entravés par la perspective de la stagnation (professionnelle), ils vont exceller dans l'économie nouvelle, celle qui favorise les capitalistes free lance imbibé de contre-culture ». Dans cette évolution, l'attrait de la carrière, le dévouement à l'entreprise se sont évanouis au profit d'une perspective du travail comme une expérience étoilée qui condense autonomie, aventure et imagination.

D'un autre côté, se développent les *slashers*. Dans le jargon du marketing, un mot, *slasher*, désigne les individus qui complètent un boulot alimentaire en louant ponctuellement leur voiture ou leur appartement, ou en participant à des activités rémunérées proposées par le biais de sites collaboratifs : une façon aussi de se dégager du temps libre pour des activités plus créatives ou pour étudier. De multiples profils peuvent être intéressés par cette jonglerie, allant de personnes qui vivent dans la débrouille – étudiants ayant du mal à joindre les deux bouts, chômeurs aux revenus issus d'indemnités ou du RSA, artistes qui se cherchent, accidentés de la vie, personnes ayant fait le choix de vivre dans les interstices de la société – à des individus à la recherche d'un complément de revenus et qui usent de l'économie collaborative comme d'une opportunité temporaire. Plus généralement, par sa souplesse, cette modalité d'obtention de revenus la rend séduisante pour des jeunes qui peinent à s'insérer par les voies classiques, souvent faute de diplôme suffisant, de compétence de base ou de relations, ou en situation d'attente d'un revenu stable. Mais existent aussi des intermittents de luxe, qui alternent boulots hautement rémunérateurs (par exemple certains consultants) et longues périodes de temps libre pour s'adonner à une passion, qu'elle soit les voyages, une activité artistique ou humanitaire, ou tout simplement le bonheur privé.

Enfin, les *neets*, ces jeunes sortis du système éducatif, qui ne sont ni en emploi, ni en stage[4], désignent une nouvelle catégorie répertoriée par les statistiques. Ils représentent 17% des 15-29 ans en France et 14% aux Etats-Unis. Plus de la moitié de ces jeunes, pour l'essentiel sortis précocement du circuit scolaire, a déjà renoncé à chercher un emploi. Plutôt que de galérer avec peu d'espoir d'y accéder, ou plutôt que de s'enfermer dans une activité perçue comme démotivante et sans avenir, cette partie de la jeunesse s'abstrait d'elle-même du monde du travail et pour une période indéterminée, s'enfonce dans une zone grise, entre soutien familial, débrouille individuelle et vraie marginalité.

« *I want to break free* », martelait le groupe Queen en 1984. Ce slogan s'applique aujourd'hui au travail. Capitalistes hipster, *slashers*, *neets* : certains *millennials* se sont mués en actifs aux semelles de vent, ouvrant des voies originales qui dévient des sentiers battus du travail depuis l'après-guerre. On ignore aujourd'hui quel sera l'impact de ce nouvel imaginaire et l'importance de ces sorties de route du salariat.

[1] Titre du livre de Marie-Anne Dujarier sur le sujet

[2] [Vies perdues, La modernité et ses exclus](#).

[3] « Today's ideal social form is not the commune or the movement or even the individual creator as such; it's the small business. Every artistic or moral aspiration — music, food, good works, what have you — is expressed in those terms. » *New York Times*, 12 novembre 2011.

[4] NEETS = Not in Education, Employment or Training.

vendredi 31 août 2018

### **LE NOUVEAU PLAN D'ACTION CONTRE LE TERRORISME : 32 ACTIONS, 3 QUESTIONS**

Dans un discours prononcé le 13 juillet à la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), le Premier ministre a dévoilé les grandes lignes du « *Plan d'action contre le terrorisme* » (PACT) qui succède au « *Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme* » (PART) mis en place il y a deux ans. Les acronymes évoluent avec l'analyse de la menace. Edouard Philippe constate que la perte de ses territoires par Daesch renforce le risque d'un terrorisme endogène, accru par le retour de certains combattants de la zone syro-irakienne. Cette menace diffuse est d'autant plus présente sur le territoire que la radicalisation violente se développe et que les moyens utilisés sont le plus souvent rudimentaires.

Le plan affiche « *32 actions destinées à renforcer nos dispositifs de lutte contre le terrorisme* », mesures permanentes témoignant d'une politique publique à long terme. Ce processus était déjà engagé avec la loi du 30 octobre 2017 qui prononçait la sortie de l'état d'urgence mais intégrait dans le droit positif la plupart des mesures qui avaient marqué sa mise en oeuvre. Le terrorisme est donc désormais perçu comme un

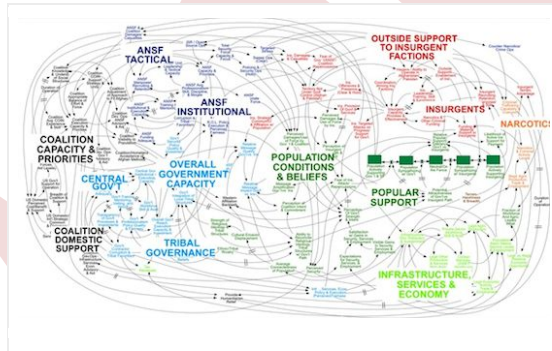
élément contextuel de notre société et de son système juridique. Si ces « 32 actions » n'ont pas toutes une portée juridique, certaines imposent cependant une adaptation du droit positif. Elles sont autant de têtes de chapitres qui devront ensuite être précisées de manière à former un ensemble cohérent. Il reste à espérer qu'un projet de loi permettra au parlement de se prononcer sur cette politique et d'en préciser l'articulation. Les mesures annoncées se situent sur trois plans, judiciaire, administratif, et sur celui des libertés publiques.

#### LA CRÉATION D'UN PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE

L'annonce de la création du nouveau Parquet national anti-terroriste (PNAT) constitue l'innovation la plus médiatisée. Cette institution nouvelle est à l'évidence inspirée par le succès incontestable du Parquet national financier qui, depuis 2013, a su développer considérablement la lutte contre la corruption. Il n'empêche que la création du PNAT est une surprise, car beaucoup de magistrats doutaient de son efficacité, estimant que l'organisation actuelle qui rattache l'activité anti-terroriste aux compétences du procureur de Paris avait fait ses preuves. Retiré du projet de loi présenté le 20 avril par Nicole Belloubet, le PNAT reparait aujourd'hui, après que le procureur Molins ait été nommé procureur général près la Cour de cassation. Pour apaiser les tensions, le premier ministre annonce que sa centralisation sera contrebalancée par la désignation de procureurs délégués anti-terroristes « *au sein des parquets territoriaux les plus exposés* ». La formulation peut surprendre, si l'on considère que des attentats sont susceptibles de se produire n'importe où et qu'il n'existe plus de zones non exposées à cette menace. Quoiqu'il en soit, un projet de loi devra préciser les compétences du PNAT et des moyens juridiques et humains dont il sera doté.

#### LA GOUVERNANCE DE L'ACTION CONTRE LE TERRORISME

Le point qui suscite le plus d'interrogations est sans doute la question de la gouvernance de la lutte contre le terrorisme. Le premier ministre attribue en effet à la DGSJ un rôle inédit « *de chef de file opérationnel de la lutte anti-terroriste sur le territoire national* ». Celle-ci ne manque pourtant pas de responsables. Le Coordonnateur de renseignement et de la lutte contre le terrorisme, directement rattaché au Président de la République, a une mission générale d'orientation stratégique et de développement de la coopération internationale. Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), rattaché au Premier ministre, exerce, quant à lui, une fonction interministérielle d'adaptation de la posture de protection à la menace. De toute évidence, l'actuel Exécutif préfère renforcer le ministère de l'intérieur, et le SGDSN n'est plus mentionné qu'à propos de son rôle d'élaboration des plans Pirate et Sentinelle. Quelle sera l'étendue de ce rôle de chef de file de la DGSJ ? Ira-t-il jusqu'à lui permettre de revendiquer le contrôle de certains services, comme le pôle national de cryptanalyse et de décryptage, actuellement placé sous l'autorité du renseignement extérieur (DGSE) ? Pour le moment, on l'ignore, et nous l'ignorons probablement toujours car ce type d'organisation relève de textes classifiés.



Plan d'action contre le terrorisme

PowerPoint présenté par des membres des forces armées américaines au Général Mac Chrystal, à Kaboul, en 2010

#### SECRET ET LIBERTÉS PUBLIQUES

S'il y a un tissu conjonctif dans l'ensemble de ce dispositif, c'est le secret. Il n'est pas surprenant qu'une partie des actions du PACT soient couvertes par le secret défense, mais il est plus surprenant que le Premier ministre le reconnaisse publiquement. En effet, le secret s'étend juridiquement à sa propre existence, et il n'est pas fréquent que l'on communique sur des mesures confidentielles, dont, par hypothèse, on ne peut rien révéler.

Le PACT déroge quelque peu au droit commun, non pas en renforçant les recours des individus, mais en ouvrant la possibilité d'un secret partagé, permettant d'associer les élus locaux à la prévention du terrorisme. Des conventions conclues entre le préfet, le procureur et les maires devraient permettre l'échange d'informations à caractère confidentiel. Cette mesure répond évidemment à la demande des maires qui se plaignaient de ne pas être informés du nom des « fichés S » résidant sur le territoire de leur commune. On peut comprendre cette préoccupation, mais, en l'état actuel du droit, il est difficile de déroger aux règles du secret défense par une simple convention. Il sera donc nécessaire, soit de voter une loi permettant d'écarter au profit des élus les dispositions du code pénal qui font de la compromission du secret défense une infraction punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende, soit d'habiliter secret défense tout ou partie des 36 000 maires de France.

Conformément au droit commun, le secret demeure opposable au juge et la protection des libertés dans ce domaine risque d'être limitée à ce qui existe déjà, c'est-à-dire les vérifications faites par les autorités indépendantes comme la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ou la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR). Lorsqu'une personne pense que ses données personnelles figurent dans un fichier de sécurité ou que ses communications sont interceptées dans un but de renseignement, elle peut saisir l'autorité compétente qui exigera d'éventuelles rectifications, mais, à l'issue de la procédure, lui dira seulement, et sans davantage de précision, ... que les vérifications utiles ont été faites.

**Sur la lutte contre le terrorisme** : Chapitres 2, 5 sect. 1 § 2, 8 sect. 4 § 2 du manuel de Libertés publiques sur internet, [version e-book](#), ou [version papier](#).

mardi 28 août 2018

#### **BABY LOUP FAIT LE BUZZ DEVANT LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME**

Le Comité des droits de l'homme, chargé de contrôler la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a adopté [le 10 août 2018 des "constatations"](#) selon lesquelles la salariée licenciée en 2008 par la crèche associative *Baby Loup* pour avoir refusé de retirer son voile durant ses fonctions avait été victime de discrimination (art. 26 du Pacte) et d'atteinte à



sa liberté de manifester sa religion (art. 1! du Pacte). Immédiatement, tous les partisans d'une "laïcité inclusive", et notamment d'une liberté totale de manifester ses convictions religieuses sur son lieu de travail se sont bruyamment réjouis.

On a ainsi vu le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, Nicolas Cadène, sans doute emporté par son enthousiasme, se féliciter sur Twitter d'une décision prise par une instance "judiciaire". Pour lui avoir fait remarquer que le Comité des droits de l'homme ne rendait pas de décisions juridictionnelles et ne pouvait donc pas être qualifié d'instance "judiciaire", l'auteur de ces lignes a été immédiatement bloqué par ce haut responsable de l'Observatoire, qui a tout de même retiré le tweet porteur d'un aussi gros contresens. Une telle attitude illustre parfaitement la manière dont cette instance perçoit le débat et la règle *Audi Alteram Partem*.

Quoi qu'il en soit, il convient de revenir sur cette affaire en des termes bien différents de ceux utilisés par les militants, c'est-à-dire en termes juridiques.

### **POURQUOI PAS LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ?**

La première question qui se pose est alors la suivante : Pourquoi la plaignante a-t-elle choisi de saisir le Comité des droits de l'homme plutôt que la Cour européenne des droits de l'homme ? En effet, elle avait épuisé les voies de recours internes depuis l'arrêt rendu par la [Cour de cassation le 25 juin 2014](#). Le licenciement avait alors été déclaré illicite, car le principe de neutralité était imposé par le règlement intérieur de la crèche et justifié par les finalités poursuivies par l'établissement. La crèche Baby Loup se donnait en effet pour mission de travailler dans une ville marquée par la coexistence de multiples communautés, à la fois nationales et religieuses. La procédure logique aurait donc été de se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), en se fondant sur [l'article 9 de la Convention européenne](#) qui garantit, lui aussi, "*la liberté de manifester sa religion ou ses convictions*".

La réponse à la question est d'une grande simplicité : la requérante n'avait aucune chance de gagner devant la CEDH. Dans un [arrêt SAS c. France du 1er juillet 2014](#), portant précisément sur la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, elle énonce ainsi que le législateur français est libre d'organiser la conciliation entre la liberté religieuse et l'exigence de laïcité selon des critères qui lui sont propres. Puis, dans une [décision du 26 novembre 2015 Ebrahimian c. France](#), elle invoque clairement un "*modèle français de laïcité*" sur lequel elle refuse de se prononcer, estimant que les Etats doivent conserver une grande autonomie dans la détermination des conditions du "*vivre ensemble*". Devant la Cour, la requérante, et ceux qui la soutiennent, n'avaient donc aucune chance de succès.

### **LE COMITÉ : UN TERRAIN ENCOURAGEANT**

Le Comité des droits de l'homme constituait, à cet égard, un terrain plus encourageant. D'abord, il faut bien reconnaître que le Comité, initié par une instance universelle, comporte beaucoup de membres proches d'une conception anglo-saxonne qui ignore la laïcité et préfère se référer au sécularisme. Il ne s'agit plus de protéger l'Etat contre les ingérences des religions, mais de protéger les religions contre les ingérences de l'Etat. La conception française se trouve alors plus marginalisée qu'au sein d'une organisation strictement européenne comme le Conseil de l'Europe.

D'une manière générale, on trouve aussi dans le Comité, des ressortissants d'Etats qui ignorent totalement l'idée même de séparation de la religion et de l'Etat. C'est ainsi que le membre mauritanien du Comité n'a sans doute pas fait directement état des réserves formulées au Pacte de 1966, selon lesquelles "*Le Gouvernement mauritanien, tout en souscrivant aux dispositions énoncées à l'article 18 relatif à la liberté de pensée, de conscience et de religion, déclare que leur application se fera sans préjudice de la charia islamique [...]*". Quant au président du Comité, il est sans doute attaché à la réserve énoncée par son pays : "*Les questions relatives à l'état des personnes sont régies en Israël par les lois religieuses des parties en cause*". Le Comité des droits de l'homme se trouve ainsi bien éloigné de la "laïcité à la française", pourtant reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme.

Sur le fond, toute la doctrine du Comité repose d'ailleurs sur une conception extensive du droit de manifester sa religion. Dans son [observation générale n° 22](#), il énonce ainsi que "*la liberté de manifester sa religion englobe le port de vêtements ou de couvre-chefs distinctifs. (...) Le port d'un foulard couvrant la totalité ou une partie de la chevelure est une pratique habituelle pour nombre de femmes musulmanes qui le considèrent comme une partie intégrante de la manifestation de leur conviction religieuse*". Des restrictions à ce port ne peuvent être envisagées que si elles sont "*nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui*". Dans ses "constatations" du 10 août 2018, le Comité se réfère surtout aux "*arguments de l'auteure*" de la plainte, qui affirme que son choix de porter le voile ne constitue pas du prosélytisme et que les enfants de la crèche ne sont pas gênés par cet accessoire vestimentaire. Il y a donc atteinte à sa liberté religieuse, puisqu'elle le dit, et discrimination, puisqu'elle vit cette interdiction comme une stigmatisation. A dire vrai, il n'y avait aucune chance que le Comité statue autrement, d'où l'intérêt de la procédure pour la plaignante.

### **DES "CONSTATATIONS" NON JURIDICTIONNELLES**

L'inconvénient pour elle, et pour ceux qui la soutiennent, y compris Nicolas Cadène, est que ces "*constatations*" ne sauraient être assimilées à une décision de justice. Leur rôle est de "qualifier" une situation juridique au regard du Pacte sur les droits civils et politiques. Certains ont affirmé que le tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) se serait référé, une fois, à la nature juridictionnelle des "constatations" du Comité. A dire vrai, nous n'avons pas trouvé trace d'une telle qualification, et lorsque le TPIY se réfère au Comité, c'est plutôt pour évoquer l'interprétation qu'il fait d'une disposition du Pacte.

Quand bien même le TPIY aurait procédé à une telle qualification, cela ne signifie, en aucun cas, qu'elle aurait une quelconque validité en droit interne français. A tout requérant qui invoque des "constatations" du Comité, le Conseil d'Etat répond invariablement "*qu'il y a lieu de relever que les constatations du comité des droits de l'homme, organe non juridictionnel institué par l'article 28 du Pacte international sur les droits civils et politiques, ne revêtent pas de caractère contraignant à l'égard de l'Etat auquel elles sont adressées*" ([CE, 5 mai 2006](#)). La Cour de cassation adopte exactement la même formulation, par exemple dans un [arrêt du 10 décembre 2015](#).

Les constatations du Comité des droits de l'homme ne s'imposent donc pas à l'Etat mis en cause. L'ancienne salariée de la crèche Baby Loup risque une cruelle déception, car l'indemnisation réclamée par le Comité ne lui sera probablement jamais versée. Les autorités françaises peuvent, sur ce point, s'appuyer sur le droit de l'Union européenne. La Cour de justice de l'Union européenne a en effet défini, dans [deux arrêts du 14 mars 2017](#), les conditions dans lesquelles une salariée qui refuse de retirer son voile peut faire l'objet d'un licenciement. Dans l'affaire *Samira Achbita et autres c. G4S Secure Solutions N.V.*, elle valide le licenciement dès lors qu'il existe dans l'entreprise un règlement intérieur interdisant le port de signes religieux pour des motifs clairement identifiés. En revanche, dans la décision *Asma Bougnaoui et Association de défense des droits de l'homme c. Micropole S.A.*, elle considère qu'un licenciement motivé par la seule exigence d'un client, en l'absence de règlement intérieur, viole la liberté religieuse. Le



licencierement de la salariée de Baby Loup était donc parfaitement licite en droit français, conforté par la double jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne.

Ce dernier sursaut de l'affaire Baby-Loup ne présente donc, finalement, qu'un intérêt juridique bien limité. Il révèle une certaine recherche du "buzz" qui laisse penser que la salariée de Baby Loup n'est pas une malheureuse femme isolée, mais bien davantage l'instrument d'une démarche de prosélytisme. Il témoigne aussi de la persévérance de ceux qui se battent contre le système français de laïcité, y compris au sein des instances les plus officielles ayant pour mission de garantir son respect. Il est vrai que lorsque l'on "observe" la laïcité, on n'a peut-être pas le temps d'observer la jurisprudence...

**Sur le principe de laïcité** : Chapitre 10 du manuel de Libertés publiques sur internet , [version e-book](#), ou [version papier](#).

### Intelligence artificielle et réalité virtuelle

PAR [PORTNOFF ANDRÉ-YVES](#), [RICHIR SIMON](#), [TARAVEL BERNARD](#)

3 SEP. 2018

© Andrush / Shutterstock

Quand des technologies différentes entrent en synergie sur le terrain, elles peuvent créer assez de valeur pour provoquer une rupture. Bertrand Gille l'a montré à propos de la machine à vapeur, sans avoir besoin du franglais disruption [1]. C'est ce qui est en train de se vérifier s'agissant des rapprochements en cours entre l'intelligence artificielle (IA) et les réalités augmentée et virtuelle (RA, RV) qui pourraient notamment modifier la récente envolée des assistants numériques vocaux.

Ces assistants provoquent un engouement pour le commerce « conversationnel ». Selon Capgemini [2], sur 5 000 adultes interrogés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, un sur deux utilise les assistants vocaux, 81 % via leur smartphone pour le moment, grâce à Google Assistant, Alexa d'Amazon, Siri d'Apple. Un tiers effectue ainsi des transactions, commandes de repas, de véhicules, paiements en ligne... Capgemini prévoit que la commande vocale passera de 3 % des dépenses des personnes interrogées à 18 % dans trois ans. Mais cet essor des commandes vocales sur smartphone est en passe d'être enrayeré par d'autres assistants vocaux, les enceintes connectées (Digital Voice Assistants, DVA) [3], lancées aux États-Unis par Amazon en 2014 et qui arrivent en France. Ces enceintes se résument à un micro recevant les demandes vocales, qui sont traitées par de l'IA hébergée sur l'Internet. Elles communiquent avec de plus en plus d'objets dans les logements, que l'on peut ainsi commander.

### LES ENCEINTES CONCURRENCENT LES TÉLÉPHONES

Ces Echo d'Amazon [4], Google Home et HomePod d'Apple pourraient envahir notre quotidien [5]. Selon Canalis [6], ces smart speakers sont le segment à plus forte croissance des techniques de vente grand public, avec un doublement des ventes en un an au premier trimestre 2018 (voir tableau). Les États-Unis, la Chine, la Corée du Sud et la Grande-Bretagne sont les principaux marchés.

Évolution des parts du marché mondial des assistants vocaux intelligents (smart speakers) 2017-2018

Le marché des enceintes vocales connectées décolle rapidement, dominé par les américains Google et Amazon, et les chinois Alibaba et Xiaomi. La conjonction IA-RV pourrait vite remettre en cause cette progression.

Rank	Vendor	Q1 2017	Q1 2018	Growth
#1	Google	19.3%	36.2%	483%
#2	amazon	79.6%	27.7%	8%
#3	Alibaba 天猫	-	11.8%	N/A
#4	mi Xiaomi	-	7.0%	N/A
Others		1.1%	17.3%	161%
Overall market		2.9 million	9.0 million	210%

Source: Canalis estimates, Smart Speaker Analysis, May 2018

Les enceintes vocales influencent l'usage des téléphones portables. Accenture, en 2018, a interrogé 21 000 internautes de 19 pays [7]. Il constate que près des deux tiers des utilisateurs d'enceinte connectée se servent moins de leur portable, notamment pour s'informer et acheter en ligne. Pour gérer leurs équipements ménagers, 82 % des Français, 72 % des Italiens, 65 % des Allemands préfèrent un DVA au smartphone. Mais l'étude révèle que les deux tiers des personnes interrogées aimeraient profiter des réalités virtuelle et augmentée pour s'informer sur les lieux visités, pour s'instruire, visualiser l'effet d'un vêtement, faire leurs courses... Accenture estime que les consommateurs veulent désormais exploiter la RV et la RA pour bien plus que les seuls jeux.

### LA RV INTRODUIRA LE MAGASIN DANS NOS TÉLÉPHONES

Ericsson ConsumerLab précise cette attente. Il a interrogé, en octobre 2017, 5 000 utilisateurs avancés d'Internet âgés de 15 à 69 ans dans 10 mégapoles [8]. Les deux tiers de ces « early adopters » prévoient que, d'ici trois ans, la plupart des consommateurs disposeront d'un conseiller d'achat personnel grâce à l'IA, et que RV et RA permettront de faire ses courses sur les smartphones aussi bien qu'en se rendant dans les magasins physiques. La moitié des possesseurs de portables aimerait disposer d'un assistant proposant automatiquement, chaque jour, des articles pertinents. La réalité virtuelle deviendrait tellement réaliste que l'on n'aurait plus besoin de se déplacer pour évaluer un produit, un service, un lieu de séjour.

Ericsson estime que grâce à l'IA et la RV, le smartphone pourrait remplacer le magasin physique dans quelques années. Ainsi les mariages IA-RV-RA pourraient inverser la tendance émergente favorisant les enceintes vocales face aux téléphones ! Bientôt nous pourrions posséder des casques légers de RV-RA dans lesquels s'inséreront nos smartphones. Un assistant nous accompagnera, avatar virtuel animé, sorte de Jiminy Cricket, le compagnon comique et plein de sagesse de Pinocchio [9]. Nous dialoguerons avec lui, pour nous informer, compléter nos connaissances, effectuer des transactions, gérer notre environnement.

### DÉS ACTIVITÉS BOULEVERSÉES

Dès lors, beaucoup d'activités se trouveront transformées, du tourisme à l'enseignement. Aurons-nous encore besoin d'enseignants debout face aux enseignés dans une salle de cours ? Les enfants, guidés par leur Jiminy Cricket, pourraient trouver sur l'Internet le savoir nécessaire, et ne se rendre à l'école que pour dialoguer avec les enseignants et travailler en équipe sur des projets concrets et valorisants que les professeurs valideront. Au long de la vie, des connaissances seront acquises au moment désiré, là où elles apparaîtront nécessaires. Les synergies entre AI et RV serviront à l'entretien des connaissances et des gestes précis des chirurgiens, à l'exploration de différents scénarios avant l'opération réelle. La conception des produits, des vêtements aux pièces industrielles, aux installations, pourra aller au-delà de ce que permet déjà la

modélisation en trois dimensions et intégrer instantanément l'expérience de la future machine, des travailleurs ou clients placés dans des conditions extrêmement réalistes. La personnalisation et le sur-mesure de masse feront ainsi de nouveaux progrès avec des réductions des stocks, des invendus et des coûts, si l'on décide de prendre en compte, comme cela deviendra possible, tout le cycle de vie des produits, de l'idée au recyclage. Le prototypage pourra devenir « autoadaptatif », intégrant en temps réel des évolutions de la société, du territoire, des personnes concernées, tout en préservant s'il y a lieu les caractéristiques d'une marque, d'un client précis. La rencontre de l'IA et de la RV aboutirait ainsi à une meilleure intelligence des réalités.

[1]. Gille Bertrand (sous la dir. de), Histoire des techniques, Paris : Gallimard (La Pléiade), 1978, p. 19.

[2]. Buvat Jerome et alii, Conversational Commerce: Why Consumers are Embracing Voice Assistants in their Lives, Cag Gemini Digital Transformation Institute, 2018. URL : <https://www.cag Gemini.com/wp-content/uploads/2018/01/dti-conversational-commerce.pdf>. Consulté le 5 août 2018.

[3]. Schwyter Adrien, « Amazon veut prendre de vitesse Apple avec son assistant vocal Echo », Challenges, 6 juin 2018. URL : [https://www.challenges.fr/high-tech/la-guerre-des-assistants-vocaux-est-ouverte-entre-amazon-echo-google-assistant-et-apple-homepod\\_592185](https://www.challenges.fr/high-tech/la-guerre-des-assistants-vocaux-est-ouverte-entre-amazon-echo-google-assistant-et-apple-homepod_592185). Consulté le 5 août 2018.

[4]. « Amazon Echo : l'enceinte Alexa à la loupe [prix, apps, paramétrage...] », Journal du Net, 19 juillet 2018. URL : <https://www.journaldunet.com/ebusiness/internet-mobile/1194132-amazon-echo-l-enceinte-alexa-a-la-loupe-prix-apps-parametrage/>. Consulté le 5 août 2018.

[5]. Auffray Christophe, « Le haut-parleur connecté plus qu'un simple gadget », ZDNet, 17 janvier 2018. URL : <https://www.zdnet.fr/actualites/le-haut-parleur-connecte-plus-qu-un-simple-gadget-39862852.htm>. Consulté le 5 août 2018.

[6]. « Google Beats Amazon to First Place in Smart Speaker Market », Canalys, 23 mai 2018. URL : <https://www.canalys.com/newsroom/google-beats-amazon-to-first-place-in-smart-speaker-market>. Consulté le 5 août 2018.

[7]. Sovie Dave et alii, Time to Navigate the Super Myway: Give Digital Consumers Exactly What They're Looking for, Accenture, 2018. URL : <https://www.accenture.com/us-en/acnmedia/PDF-69/Accenture-2018-Digital-Consumer-Survey-Findings.pdf>. Consulté le 5 août 2018.

[8]. Enquête par Internet auprès de 5 141 personnes à Johannesburg, Londres, Mexico, Moscou, New York, San Francisco, São Paulo, Shanghai, Sydney et Tokyo. Voir « 2018. Hot Consumer Trends: Technology Turns Human », Ericsson, 11 décembre 2017. URL : <https://www.ericsson.com/en/press-releases/2017/12/2018-hot-consumer-trends-technology-turns-human>. Consulté le 5 août 2018.

[9]. Richir Simon, « AR and Artificial Intelligence, the Magical Fusion that will Revolutionize our Lives ! », Laval Virtual, 20 mars 2018. URL : <https://www.blog.laval-virtual.org/single-post/2018/03/20/Augmented-Reality-and-Artificial-Intelligence-the-magical-fusion-that-will-Revolutionize-our-lives->. Consulté le 5 août 2018.

## Ces lobbies industriels et pesants conservatismes face auxquels Nicolas Hulot a préféré renoncer

PAR SOPHIE CHAPELLE 4 SEPTEMBRE 2018

Il s'était donné un an pour voir s'il était « utile ». Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a finalement annoncé le 28 août qu'il démissionnait. Un projet de loi sur la fin des hydrocarbures taillé en pièces par les sénateurs, un gouvernement qui ne prend pas la mesure de l'urgence écologique en dépit des multiples alertes... Sans parti ni mouvement sur lequel s'appuyer, Nicolas Hulot s'est senti souvent bien seul. Passage en revue des lobbies industriels et des puissantes forces d'inertie qui ont œuvré à paralyser son action.

Nicolas Hulot n'avait cessé de mettre sa démission dans la balance. Le ministre de la Transition écologique et solidaire a finalement annoncé sa décision de quitter le gouvernement le 28 août. Parmi les éléments ayant motivé sa décision, il dénonce un exécutif sous l'emprise des lobbies, à l'instar de la réunion qui s'est tenue la veille à l'Élysée avec la Fédération nationale des chasseurs. « *Cela va paraître anecdotique, mais pour moi c'était symptomatique et c'est probablement un élément qui a achevé de me convaincre que ça ne fonctionne pas comme ça devrait fonctionner. On avait une réunion sur la chasse avec une réforme qui peut être importante pour les chasseurs mais surtout la biodiversité. Mais j'ai découvert la présence d'un lobbyiste qui n'était pas invité à cette réunion.* » [1]

Dans le viseur de Nicolas Hulot, Thierry Coste, « conseiller politique » de la Fédération nationale des chasseurs et secrétaire général du Comité Guillaume Tell qui représente les utilisateurs d'armes à feu en France. Comme le rappelle le site d'informations *Les Jours*, Thierry Coste a aussi été le conseiller d'Emmanuel Macron sur la chasse et la ruralité durant la campagne présidentielle [2]. « *Je lui ai dit très frontalement qu'il n'avait rien à faire là et qu'il n'était pas invité* », raconte Nicolas Hulot. « *C'est symptomatique de la présence des lobbys dans les cercles du pouvoir*, poursuit-il. *Il faut à un moment poser ce problème sur la table parce que c'est un problème de démocratie. Qui a le pouvoir ? Qui gouverne ?* »

### Le lobby de la chasse à la biodiversité

Qu'ont obtenu les chasseurs à l'issue de cette réunion ? Outre la baisse de moitié du coût du permis national de chasse – de 400 à 200 euros –, la réforme prévoit une « gestion adaptative des espèces ». Autrement dit, les quotas de prélèvements des différentes espèces seront amenés à être ajustés au regard de leur nombre et des dégâts provoqués, notamment sur les cultures (les dégâts indemnisés sont très largement causés par les sangliers). Emmanuel Macron a déjà accordé à la puissante fédération nationale le droit de chasser six nouvelles espèces d'oiseaux dont les grands tétras, les tourterelles des bois ou encore les oies cendrées.

Plusieurs associations de défense de l'environnement craignent que cette réforme ouvre encore plus largement à la chasse des espèces aujourd'hui protégées. « *C'est du clientélisme pathétique* », dénonce Alain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux [3]. À titre d'exemple, sur les « 64 espèces d'oiseaux » chassées en France, « *il y en a 20 qui sont sur la liste rouge des espèces menacées, qui sont en agonie et que, pourtant, on chasse* ». « *Taper sur des espèces qui sont déjà en déclin est inacceptable* », poursuit-il. Après avoir annoncé durant sa campagne son souhait de rouvrir les chasses présidentielles [4], Emmanuel Macron poursuit donc ses cadeaux aux chasseurs – 1,2 millions d'électeurs potentiels – au détriment de la faune sauvage. En 17 ans, un tiers des oiseaux ont pourtant disparu des campagnes françaises, rappelle le CNRS [5].

### Obscure transition énergétique

Dans son entretien sur France Inter, Nicolas Hulot a présenté le nucléaire comme une « *folie inutile économiquement, techniquement, dans lequel on s'entête* ». Or, ce domaine figure précisément dans la liste de ses défaites. Le 7 novembre 2017, à l'issue d'un conseil des ministres, il annonce qu'il sera « difficile » de tenir l'objectif de réduire de 75 à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique d'ici 2025, selon la loi votée en 2015. Un objectif que le candidat Macron s'était pourtant engagé à tenir. « *Rendre l'écologie crédible, c'est sortir parfois des postures dogmatiques* », assène alors le ministre de la Transition écologique et solidaire, s'appuyant sur un document de RTE, filiale d'EDF, selon lequel la réduction de la part du nucléaire entraînerait une hausse des émissions de gaz à effet de serre. S'il reporte l'échéance, Nicolas Hulot n'en a jamais fixé de

nouvelle. « *La collusion entre l'État et les entreprises est-elle la nouvelle marque de fabrique de ce gouvernement ?* », interroge alors Greenpeace ([notre article](#)).

L'isolement de Nicolas Hulot au sein de l'exécutif, face à un chef de l'État et un Premier ministre ouvertement pro-nucléaire, s'est également manifesté dans les discussions sur la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Celle-ci doit fixer la trajectoire des renouvelables et du nucléaire pour les dix prochaines années. Or, les arbitrages en cours laissent prévoir un texte repoussant une nouvelle fois la baisse du nucléaire, dans un contexte où la France peine à tenir ses engagements climatiques et énergétiques. « *Est-ce que nous avons commencé à réduire les émissions de gaz à effet de serre ? La réponse est non* », reconnaît aujourd'hui Nicolas Hulot. Selon les projections du ministère de la Transition écologique, le plafond d'émissions sera dépassé jusqu'en 2023 [6].

#### **Pas de « vision commune » au sommet de l'État**

Sur le plateau de France Inter, Nicolas Hulot a énuméré les situations d'urgence auxquelles les populations ont fait face ces dernières semaines. La Californie a ainsi été confrontée à son plus grand incendie – plus de 115 000 hectares réduits en cendres – l'équivalent de la Martinique partie en fumées. Athènes a également été frappé fin juillet par des feux entraînant la mort d'au moins 94 personnes. Le bilan des inondations qui ont dévasté l'État du Kerala, dans le sud de l'Inde, vient d'être porté par les autorités à 445 morts. A l'échelle du globe, 2017 a été l'une des trois années les plus chaudes de l'histoire moderne [7].

La concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre a atteint un nouveau pic cette année. « *Je ne veux pas donner l'illusion que ma présence au gouvernement signifie qu'on est à la hauteur sur ces enjeux-là* », a souligné Nicolas Hulot qui a pointé l'absence de « vision commune » au sein de l'exécutif. « *Sur un enjeu aussi important, je me surprends tous les jours à me résigner, tous les jours à m'accommoder des petits pas. Alors que la situation universelle au moment où la planète devient une étuve mérite qu'on se retrouve et que l'on change de paradigme.* »

#### **Le poids intensif de l'agro-business**

C'est en particulier avec son homologue Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, que les couacs n'ont cessé de se multiplier. Les États généraux de l'alimentation devaient être un marqueur de l'action de Nicolas Hulot. Mais ce dernier a finalement été évincé du processus au profit de Stéphane Travert. L'exécutif a ainsi refusé d'inscrire dans la loi l'interdiction d'utilisation sous trois ans du glyphosate, cet herbicide classé « cancérigène probable » par l'Organisation mondiale de la santé. Emmanuel Macron s'y était pourtant engagé six mois plus tôt.

Sur le plateau de France Inter le 28 août, la parole de Nicolas Hulot est sans ambages : « *Est-ce que nous avons commencé à réduire l'utilisation des pesticides ? La réponse est non.* » Nombre d'éditorialistes retiennent que le principal fait d'arme de Nicolas Hulot comme ministre aura été d'obtenir l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. C'est sans compter la forte pression d'un mouvement qui, par sa durée, sa diversité des modes d'actions, sa capacité de réaliser des expertises populaires et de développer des alternatives, a contribué à faire plier le gouvernement.

► A lire : [Le bilan de Nicolas Hulot, un an après son entrée au gouvernement](#)

#### **Ministres issus des directions des grandes entreprises**

Comme le rappelle notre [contre-rapport sur les grandes entreprises françaises](#) publié en juin 2018 par notre [Observatoire des multinationales](#), de nombreux anciens cadres ou dirigeants d'entreprises figurent sur les plus hautes marches du pouvoir. Parmi les entreprises concernées, Areva, dont l'ancien directeur des affaires publiques, Édouard Philippe, est désormais Premier ministre. Une ancienne employée de Veolia, Brune Poirson, est également secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Cette dernière était notamment chargée de la « responsabilité sociétale » de Veolia en Inde, au moment où la firme française s'engageait dans la privatisation de l'eau de la ville de Nagpur, se retrouvait confrontée à des controverses en cascades et à la contestation des populations locales.

Parmi les autres ministres, Muriel Pénicaud, ancienne haute fonctionnaire, occupait auparavant les fonctions de directrice des ressources humaines de Danone, avant de rejoindre en 2014 Business France. Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, a été directeur de la communication du groupe immobilier Unibail-Rodamco. Une autre secrétaire d'État, Delphine Gény-Stephann, ancienne haute fonctionnaire, a passé de longues années chez Saint-Gobain, entre 2005 et 2017, avant de retrouver le ministère de l'Économie. Parmi les collaborateurs passés par le secteur privé figure Audrey Broulleau, qui dirigea Vin et Société, un organisme d'influence du monde viticole, avant de conseiller le chef de l'État sur les questions agricoles.

#### **Lobbying pour « les droits humains » des compagnies pétrolières**

Il n'y a malheureusement pas qu'au sein du gouvernement que les lobbies industriels et anti-écologistes ont leurs entrées. Un rapport de l'Observatoire des multinationales et des Amis de la Terre pointe l'attention sur le Conseil d'État en partant de l'exemple de la loi Hulot sur la fin des hydrocarbures en France, adoptée fin 2017 [8]. Dans son avis rendu sur la première mouture du projet de loi, le Conseil d'État s'est prononcé contre le non-renouvellement des concessions d'hydrocarbures existantes après 2040, parce que cela porterait atteinte aux « espérances légitimes » des détenteurs de ces concessions. Porter ainsi atteinte au droit de propriété contreviendrait à la « Convention européenne des droits humains » ([lire notre article](#)).

Le gouvernement a revu sa copie à la dernière minute et a constamment opposé l'argument du risque de censure constitutionnelle pour refuser toute amélioration du texte au regard de ses objectifs initiaux. Il faut dire que le Conseil d'État exerce un monopole de fait sur l'expertise juridique de l'État. Premier des grands corps, créé en 1799, il conseille le gouvernement sur les projets de loi et constitue la plus haute juridiction administrative. Il est pourtant lui aussi ouvert à l'influence du secteur privé. Comme le Conseil constitutionnel, il accepte des « contributions extérieures » lors de l'examen des projets de loi, dans le cadre d'une procédure opaque et non contradictoire. Lors de l'examen de la loi Hulot, il aurait reçu deux contributions extérieures du Medef et de l'Ufip, lobby du secteur pétrolier.

#### **Plan vélo reporté, 700 millions pour les autoroutes**

Surtout, même si c'est à un moindre degré que d'autres grands corps comme l'Inspection générale des finances ([voir l'enquête de Basta !](#)), le Conseil d'État est lui aussi concerné par les problématiques de conflits d'intérêts, de pantoufflages et d'allers-retours entre secteur public et privé qui semblent être devenus la norme au sommet de l'État. Exemple emblématique : le président de la section du Conseil d'État chargé de rendre son avis sur la loi Hulot était issu de la même promotion de l'ENA (École nationale d'administration) que Philippe Crouzet, autre conseiller d'État président désormais aux destinées de l'entreprise parapétrolière Vallourec, fer de lance du gaz de schiste en France, mais aussi que la directrice de cabinet de Nicolas Hulot. Le tout étant soumis à l'arbitrage du Premier ministre Édouard Philippe, lui-même issu du Conseil d'État. Pas étonnant dans ces conditions qu'on n'ait pas beaucoup entendu d'opinions juridiques discordantes.

C'est ainsi que dans l'indifférence générale, Nicolas Hulot a renouvelé le 26 juillet un permis d'exploitation pétrolière en Alsace [9]. Il n'y a d'ailleurs pas que les détenteurs de concessions d'hydrocarbures qui ont vu leurs attentes primer sur l'exigence de protéger



le climat. Alors que l'annonce du « plan vélo » du gouvernement, qui devait être effectuée en juillet, a finalement été reportée en septembre, le gouvernement a validé début août un programme de 700 millions d'euros de travaux sur les autoroutes financé en partie par les collectivités locales [10]. L'absence de toute référence à l'écologie dans l'entretien accordé par Edouard Philippe au *Journal du Dimanche* le 26 août aura, semble-t-il, achevé de convaincre Nicolas Hulot que la transition n'est pas compatible avec le macronisme.

Sophie Chapelle

### **Conception jaurésienne de la propriété sociale**

07/11/2008 - Lu 4568 fois

**Alain Boscus**

Le devenir de la propriété publique est aujourd'hui posé. Le constat est cruel. Du côté des puissances financières, des élites mondialisées et des intérêts privés, l'offensive néolibérale des trente dernières années s'est efforcée de la réduire à la portion congrue ou d'en dénaturer ses formes et ses objectifs (privatisations partielles ou complètes, ouverture à la concurrence, dérives de l'État-patron...). Du côté des salariés et de l'intérêt général, le mouvement ouvrier politique, syndical et associatif, sur la défensive et en partie prisonnier de sa propre histoire (de ses divisions, de ses conceptions antérieures de la transformation sociale et de l'appropriation des moyens de production et d'échange, de la façon dont les pays dits du « socialisme réel » ont socialisé les forces productives...) n'a pas su et n'a pas pu réagir à cette offensive.

Il résulte de cette figure particulière, et historiquement datée, de la lutte des classes que, depuis des années, la question de la propriété a été largement occultée par ceux-là mêmes qui auparavant en faisaient le centre de leur réflexion transformatrice. Au vu de l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier, l'évolution chaotique des forces de gauche dans notre pays, le bilan de leur politique gouvernementale et le recentrage de leur programme en témoignent tout particulièrement.

Or, nous faisons l'hypothèse que c'est précisément parce que cette question centrale de la propriété a été occultée par la gauche et le mouvement ouvrier que l'offensive néolibérale a pu se déployer et que socialistes, communistes et « gauche de la gauche » ont été réduits à l'impuissance. Il est donc urgent de s'interroger à nouveau sur ce qui a fait la spécificité du socialisme, en terme de doctrine et de pratique, afin de renouer avec les fondamentaux de son histoire, sans pour autant figer les réflexions d'aujourd'hui dans l'adoration du passé et/ou dans la remise au goût du jour ou la simple prolongation de ce qui a été défait (car les raisons de la défaite parlent aussi du contenu, des contradictions et imperfections de ce qui a été défait...).

### **Revenir à Jaurès**

Dans cette optique, revenir à Jaurès ne me paraît pas inintéressant en raison de la place qu'il a occupée au sein du mouvement socialiste et en raison de l'unité de sa pensée et de son action, de la cohérence théorique et pratique de son œuvre (même si les quarante années de sa vie politique ne peuvent se lire comme le déroulé parfait et linéaire de ses conceptions premières).

Lors du colloque d'octobre 1997 sur *Jaurès et l'État*, j'étais longuement intervenu sur la conception jaurésienne de la propriété pour faire le point sur l'évolution de sa pensée et sur ses propositions concernant plus précisément les nationalisations, sujet qui a longtemps divisé le mouvement ouvrier et socialiste. Depuis, un juriste (Jacques Poumarède), un sociologue (Philippe Chanial) et un philosophe (Bruno Antonini) ont défriché à leur manière ce même terrain, mais sans vraiment tenir compte des apports des uns et des autres. Je voudrais donc profiter de ce colloque pour faire la synthèse de nos connaissances sur le sujet et donner à lire des écrits de Jaurès peu connus ou jamais utilisés, alors même qu'ils ont une résonance très actuelle.

Il ne s'agit pas là d'un thème mineur puisqu'il fut central dans son œuvre, comme il fut central dans l'histoire du socialisme : il ne peut y avoir, il n'y aura pas de transformation de la société sans appropriation sociale de la richesse créée et des moyens de production, d'échange et de crédit. Agriculture, industrie, transports, finance..., tous les secteurs étaient concernés.

Les textes et discours du député de Carmaux à ce sujet sont innombrables et montrent à quel point le leader socialiste était un collectiviste convaincu et conséquent. Avant même son entrée en socialisme, il avait perçu à quel point la propriété privée était néfaste. Elle sépare les hommes d'avec les choses, elle divise les hommes entre eux et les rabaisse en faisant disparaître, en eux mêmes, une large part d'humanité. La rupture avec les radicaux, en ce domaine, ne pouvait être plus nette.

En guise d'introduction (et non de résumé), je voudrais ici simplement présenter un de ces textes et en faire une présentation susceptible de faire progresser la connaissance globale de la question, en fournissant un cadre de réflexion assez large.

#### **« Services publics et classe ouvrière » Article de Jean Jaurès paru dans *L'Humanité* le 12 février 1911.**

« Voilà donc que, s'armant des accidents de l'Ouest-État, toute la presse capitaliste se rue contre les services publics. Tous les accapareurs, tous les monopoleurs, tous ceux qui, après avoir volé à la nation de magnifiques richesses, voudraient accaparer, monopoliser et voler encore tous ceux qui guettent, pour des concessions nouvelles, les minerais de l'Ouenza, le charbon et les minerais de Meurthe-et-Moselle, l'or de gisements multiples, tous ceux qui veulent, sans être dérangés dans leur spéculation, capter les forces hydrauliques, génératrices de lumière et de mouvement, tous ceux-là, formés en cohorte, voudraient bien persuader à la France que l'État démocratique est à jamais incapable de gestion industrielle, et qu'il faut laisser à des compagnies privilégiées les richesses déjà usurpées par elles, leur livrer toutes les richesses nouvelles.

Est-ce que le peuple ouvrier et paysan sera dupe de ces manœuvres ? Est-ce qu'il se laissera tromper et dépouiller une fois de plus ? Est-ce que, à l'heure où partout dans le monde s'accroît la politique de nationalisation et de municipalisation, la France proclamera son incompetence, son inaptitude, et consacra les prétentions de la féodalité qui la rançonne et qui l'asservit ? Quiconque pactiserait, directement ou indirectement, avec cette manœuvre des capitalistes, commettrait un véritable crime.

Ah ! qu'on dénonce les erreurs de l'Ouest-État ; qu'on en recherche la cause ; qu'on projette sur toutes les responsabilités une lumière implacable ; qu'on instruisse le procès de l'ancienne Compagnie qui a créé par calcul un état de fait intolérable, et qu'on relève les fastes de la bureaucratie qui a sans doute construit trop vite, sur une base pourrie, un régime nouveau ; qu'on demande des comptes à ceux qui, par complaisance pour la Compagnie, ou par la plus coupable négligence, n'ont pas fait procéder à l'examen sérieux de la voie et du matériel, à l'inventaire exact qui aurait permis dans le règlement financier du contrat de réduire les prétentions



démessurées des actionnaires et qui aurait constitué, pour le régime nouveau, un avertissement de prudence ; qu'on mette un terme à la discorde, à la défiance réciproque du personnel de l'ancien État et du réseau racheté ; qu'on organise, par une participation plus effective du personnel, du parlement, du public lui-même représenté par des délégués élus à cet effet et par des membres des grandes associations commerciales, industrielles, syndicales, un contrôle plus efficace ; qu'on ne craigne pas de procéder rapidement, au prix de l'effort financier nécessaire, au bon aménagement du réseau. Oui, mais qu'on ne permette pas à une oligarchie avide d'exploiter de récentes catastrophes, dont elle est pour une large part responsable, d'agrandir encore aux dépens de tous son domaine féodal. Et que jamais aussi les socialistes ne donnent à la nécessaire critique de l'État bourgeois, qu'il dépend d'ailleurs de nous de faire tous les jours moins bourgeois, une telle forme que le monopole du capital s'en trouve réjoui et fortifié.

Les travailleurs de la voie ferrée ont vu juste lorsque l'autre jour, dans leur congrès syndical, déjouant l'intrigue réactionnaire, ils ont demandé non seulement que le réseau de l'Ouest-État ne fut pas rétrogradé, mais que l'ensemble des réseaux fut nationalisé. Il y a pour la classe ouvrière tout entière un intérêt vital à ce que des services publics démocratiquement gérés se substituent aux monopoles capitalistes et à ce qu'ils fonctionnent excellentement par le concours et le dévouement de tous.

D'abord, les travailleurs y peuvent conquérir, pour eux-mêmes, plus de garanties. Dans une démocratie, l'État, si bourgeois qu'il soit encore, ne peut pas méconnaître les droits et les intérêts des salariés aussi pleinement et cyniquement que les monopoles privés. L'ancien Ouest-État avait devancé toutes les compagnies dans les réformes favorables au personnel ; et maintenant, sur le réseau racheté, les réintégrations des cheminots sont à peu près complètes, tandis que les Compagnies bafouant le pouvoir, le parlement, la conscience publique, opposent à toute demande de réintégration la fin de non-recevoir la plus despotique et la plus injurieuse. De plus, l'État prépare en ce moment même, pour son personnel, un régime de salaire meilleur que celui des Compagnies.

Mais ce n'est pas tout ; et le Parlement a intérêt, pour la transformation de la société capitaliste en société socialiste, à ce que de grands services publics, administrés selon des règles de démocratie et avec une large participation de la classe ouvrière à la direction et au contrôle, fonctionnent exactement et puissamment. Il n'est pas indifférent que la preuve soit faite que de vastes mécanismes industriels peuvent fonctionner sans que les magnats du capital y aient la main. Si éloignés que soient les services publics de ce que sera l'organisation collectiviste, ils en sont plus près, dans un pays de démocratie et d'organisation ouvrière, que les monopoles privés. Ils sont une première forme d'action collective. Ils supposent, chez tous ceux qui y concourent et qui doivent coordonner leurs efforts sans la brutale discipline d'autrefois, ce sens des responsabilités, ce souci de l'œuvre commune sans lesquels le mécanisme collectiviste défailirait.

Les services publics démocratisés peuvent et doivent avoir ce triple effet d'amoindrir la puissance du capitalisme, de donner aux prolétaires plus de garanties et une force plus directe de revendication, et de développer en eux, en retour des garanties conquises, ce zèle du bien public qui est une première forme de la moralité socialiste et la condition même de l'avènement d'un ordre nouveau.

Que les prolétaires défendent donc vigoureusement les services publics contre les campagnes systématiques de la presse bourgeoise, et contre les déceptions que produit dans la classe ouvrière elle-même une première application maladroite et arrogamment bureaucratique du régime de la nationalisation. Qu'ils ne livrent pas l'État aux oligarchies, mais qu'ils s'efforcent, en élargissant le domaine de l'État, d'accroître leur action dans l'État et sur l'État par le développement de leur organisation syndicale et de leur puissance politique.

Il y a là un élément nécessaire de la politique d'action, de vaste et profonde « réalisation » que le Parti socialiste sera tenu de proposer à la démocratie française à mesure que le radicalisme décomposé manifesterait son impuissance essentielle. »

Ce texte témoigne de l'anticapitalisme viscéral de Jean Jaurès et de l'intérêt qu'il portait à la question de la propriété et, concrètement, aux formes de l'appropriation sociale. Fin connaisseur de l'histoire de la révolution française (gardienne du droit de propriété, après un bouleversement sans précédent de ses structures) et admirateur du Rousseau du *Contrat social* et du *Discours sur l'inégalité*, il a toujours pensé que c'était à la société d'organiser les formes et les relations de propriété. Lecteur de Proudhon et des socialistes dits « utopiques », il a été très tôt attentif aux conséquences néfastes de la domination économique et sociale d'une poignée de possédants sur la masse des individus. Son manuscrit encore en partie inédit sur *la question sociale* (1891) et sa thèse latine sur les *origines du socialisme allemand* en portent témoignage, de même que son riche et complexe rapport à Marx et à son œuvre, notamment le *Capital*, « livre vigoureux et algébrique » qu'il lit en février 1890. Et l'on pourrait citer, concernant cette question cruciale de la propriété, les nombreux textes plus ou moins fondamentaux qui jalonnent et préciseront sa pensée par la suite, de la polémique avec le sénateur Bernard Lavergne (fin 1893-début 1894) au précieux chapitre X de *l'Armée nouvelle* (1910), en passant par la série d'articles sur *l'Organisation socialiste* écrits de mars 1895 à mai 1896, sans oublier ceux, fort nombreux, repris plus tard dans *Études socialistes* et ceux, encore épars, issus de discours de congrès, de discussions parlementaires et de prises de position ponctuelles, tel celui-ci, sur la défense des services publics.

#### Dépasser la propriété privée

La propriété est bien le nœud du système et son dépassement va bien demeurer l'horizon principal des pensées et des actions du leader socialiste, préoccupé par le décalage entre les discours républicains et les faits, même s'il n'en vint jamais à mépriser la République elle-même. Rien de plus banal, à vrai dire, pour cet intellectuel militant qui, à partir de 1892, a inscrit tous ses combats dans le champ du collectivisme, devenu objectif théorique et pratique du socialisme français à partir de « l'immortel congrès » de Marseille de 1879. Sur ce point là, il ne baissera jamais sa garde, lui qui affirmera toujours (y compris dans sa période grossièrement appelée « réformiste » des années 1900/1905) qu'il ne pourrait y avoir de justice, ni d'égalité réelle, ni de liberté « vraie » sans révolution de la propriété.

Son insertion profonde dans le mouvement ouvrier d'alors, son analyse de la société capitaliste, du rôle complexe de l'État, des potentialités de la lutte des classes... conforteront l'idée qu'« il n'y a pas d'idéal plus noble que celui d'une société où le travail sera souverain, où il n'y aura ni exploitation ni oppression, où les efforts de tous seront librement harmonisés, où la propriété sociale sera la base et la garantie des développements individuels ».

Là était le point de rupture essentiel avec le radicalisme, doctrine individualiste et libérale, au plein sens économique du terme. C'est aussi ce clivage essentiel qui l'opposera aux autres doctrines ou « options pratiques » qui entendaient concurrencer à l'époque le socialisme sur son propre terrain (celui-ci pouvant se résumer rapidement au social, largement entendu ainsi qu'à la création et au partage des richesses) : Solidarisme (cher à Léon Bourgeois et à Camille Bouglé), Socialisme d'État (dont l'Allemagne fut précocement le terrain privilégié), « Coopérativisme » (aux relents proudhoniens encore vivaces dans les métiers qualifiés, mais en déclin à l'heure de la seconde industrialisation), Socialisme libéral (sur lequel Serge Audier a récemment attiré notre attention)... Non, tout cela n'était à ses yeux que des pis-aller dont l'incomplétude et les contradictions ne pouvaient régler la « question sociale », basée en régime capitaliste sur l'inégalité fondamentale du rapport salarial. Cela est trop souvent passé sous silence par toute une tradition se référant à tort plus volontiers, sinon exclusivement, au pacifisme, au républicanisme teinté de social et à l'humanisme du grand homme. Vraiment, de ce point de vue là, Jean Jaurès ne fut pas un « socialiste convenable », comme aimait à le rappeler Madeleine Rebérioux, et l'un des mérites de la récente biographie écrite par Jean-Pierre Rioux (sur laquelle nous reviendrons) est de bien mettre en exergue ce thème, sans caricature ni affadissement.

Quatre grands types de raisons et d'évolutions (au moins) ont amené le député du Tarn à se prononcer en faveur des nationalisations vers 1910, en tant que politique de changement menée dans le cadre de la société capitaliste elle-même. D'une part, la nature et l'évolution du système capitaliste avec, en son cœur, la progression des inégalités, l'exploitation, la compétition permanente et, en dynamique historique, les progrès de la concentration industrielle et financière. D'autre part, les statuts de la propriété et de la souveraineté nationale, dialectiquement unis et intrinsèquement liés aux formes et à la réalité du pouvoir et, d'une certaine façon, de tous les pouvoirs. Ensuite les contours et potentialités de la confrontation sociale qui lui permettaient de saisir, en une même brassée mais sans angélisme, la maturité croissante du mouvement ouvrier, les limites du corporatisme et l'importance, pour l'avenir, de la « solidarité en acte » dont faisaient preuve les salariés en lutte. Et enfin, la complexité du changement social qui induisait, selon lui, une démarche « étapiste » explicitement présentée en référence à Marx lui-même comme un processus d' « évolution révolutionnaire ».

### **Le débat au sein du socialisme**

Mais le débat faisait encore rage alors dans les milieux socialistes. Les Guesdistes, par exemple, ne voulaient pas faire des nationalisations le fer de lance de leur programme, récusant l'idée qu'il puisse y avoir des progrès réels sans révolution préalable. Il en était de même du côté des libertaires et dans les milieux ouvriers hostiles à l'État. Ceux-ci s'opposaient en effet à tout renforcement de sa puissance coercitive et économique, chaque institution étatique étant elle-même perçue comme le bras armé et le soutien indéfectible du capital. Pour les partisans de ces points de vue, des nationalisations spécifiques et ponctuelles pouvaient être immédiatement revendiquées pour régler une question particulière (la puissance trop grande des sociétés minières, par exemple), mais la nationalisation n'était en fait qu'une forme pratique de la collectivisation des biens et des richesses, appelée à être mise en œuvre seulement après la prise du pouvoir révolutionnaire.

Jaurès, quant à lui, a partagé ces vues pendant longtemps et continua d'ailleurs de tenir compte, par la suite, de leur part de vérité, ne pouvant être classé, pour cette raison, dans le camp des réformateurs sociaux, simplement soucieux de faire évoluer les structures en place par la mise en œuvre de programmes de réformes, aussi hardies soient-elles, ni dans le camp des « étatistes » (d'où son insistance sur la nécessaire démocratisation de l'État et des services publics, sur l'extension des droits des salariés du secteur public, y compris le droit de grève qui leur sera reconnu bien plus tard). Mais il a infléchi son approche lorsque, après sa période « messianique » des années 1893/98, il a opté pour une « politique de réalisations » dynamique, centrée sur la consolidation des acquis, sur les possibilités d'action à moyen terme des forces démocratiques et sociales (on était alors après l'affaire Dreyfus) et sur les revendications du mouvement ouvrier dont l'organisation et la vigueur nouvelle l'enchantaient. D'autant que les syndicats et fédérations ouvrières, dans les mines en premier lieu et ensuite dans les chemins de fer, se déclaraient favorables à la nationalisation de leur secteur. Sans s'être assagi, sa pensée avait mûri au feu des luttes ouvrières et au contact du syndicalisme révolutionnaire dont il fut un « allié objectif » à partir de 1906. Les résistances au changement et la multiplicité des problèmes à résoudre, tant au niveau national qu'international, jouaient aussi. Il avait désormais la certitude que des réformes de structures pouvaient aider le prolétariat à élargir son champ d'activités et sa « surface de contact », à condition qu'elles posent sans détour, et d'un seul mouvement, la question de l'appropriation sociale des richesses et celle du pouvoir des forces démocratiques sur les rouages majeurs du système.

En outre, il convenait de répondre à des situations pressantes qui appelaient des réponses concrètes et quasi-immédiates, opposées en tout cas à l'attente mortifère, car démobilisatrice, de l'après « Grand soir ». Comment l'État devait-il gérer et faire fonctionner « ses » entreprises, dont le périmètre venait de s'étendre par le rachat, en 1908, du réseau déficitaire de l'Ouest ? La Nation devait-elle continuer à se laisser dépouiller lorsque de nouvelles richesses exploitables et essentielles étaient découvertes (cas de l'énergie hydraulique et, en Algérie, des riches mines de fer et de cuivre de l'Ouenza, autour desquelles s'affairaient en toute liberté les grands groupes capitalistes français et européens -y compris allemands ...) ?.

### **Les potentialités de l'État social et démocratique**

Les réponses apportées par Jean Jaurès étaient à la fois pragmatiques et théoriques, à la charnière de toutes les certitudes et de toutes les interrogations autour desquelles la pensée et l'action socialistes se sont fondamentalement structurées dans cette période. Mais sur ce point, les divisions sont restées nombreuses, les recompositions ont été permanentes et les reniements et scléroses intellectuelles n'ont pas manqué. Un fond commun demeure cependant : la propriété privée, base des contradictions majeures et du déficit démocratique de la société salariale, est bien en elle-même une source, sinon l'unique source, du pouvoir : conditions de travail et de vie en dépendent, de même que, d'une certaine façon, les rapports sociaux et les institutions qui en découlent plus ou moins directement.

Mais si la question du pouvoir (et des pouvoirs) est inhérente aux formes et aux évolutions de la propriété, c'est aussitôt celle de l'État (républicain et plus tard démocratique) qui est convoquée. Ses pouvoirs régaliens (l'impôt, le droit et la justice par exemple) peuvent-ils devenir des leviers de la transformation sociale ? Comment ce que nous nommons aujourd'hui la régulation économique peut-elle aller dans le même sens ? En quoi l'affirmation de l'État social remet-elle en cause la propriété privée et appelle-t-elle à reconsidérer les alliances de classes ?... D'autres questions tout aussi importantes, et liées entre elles, se posaient dans la foulée à Jaurès et aux socialistes d'avant 1914 : celle des cadres collectifs appelés à gérer les bases économiques et le développement social de la nation (quels seront-ils ? Coopératives ? Syndicats ? Chambre du travail ? Communes ? Associations diverses ? articulation mouvante de toutes ces instances ?...) ; celle des objectifs et du fonctionnement de la gestion collective, qui devra préserver, bien sûr (et ce point est capital dans la pensée du député du Tarn) la liberté et les initiatives individuelles.

Comment penser en tant que telle, dans une société de droit, la dynamique des droits et des institutions ? C'est l'articulation mouvante de la propriété, de l'État, des groupes intermédiaires et des individus qui est en cause. La pensée de Jaurès en ces domaines est à la fois politique, historique et philosophique, faisant discuter sans cesse passé, présent et avenir, tout en laissant une place à cette part nécessaire d'utopie que

le socialisme doit fièrement et ouvertement prendre en charge pour réaliser et se réaliser. Tous ces thèmes, toutes ces interrogations, ne sont-ils pas d'actualité ?

Derrière la question de la propriété pointait donc bien déjà celle de l'organisation future de la société et celle de l'État : fallait-il le combattre ou l'abattre ? le contourner, l'intégrer ou le réformer ? ... Pour lui (on le sait mieux aujourd'hui grâce au colloque déjà signalé), l'action de l'État ne pouvait être perçue comme le simple reflet des exigences des classes dominantes ; celles-ci n'étaient pas inactives, loin de là, mais la puissance publique pouvait aussi être le lieu des compromis de classe imposés par les luttes et l'organisation des forces anticapitalistes, mouvement ouvrier en tête. Et les nationalisations, confortées par des efforts de planification préalables, étaient une des multiples formes d'appropriation collective et de socialisation des richesses accumulées. Dans son esprit, l'action des coopératives, la fiscalité, l'extension des droits sociaux... concouraient bien à socialiser les richesses à mesure de leur création, et à combler les inégalités.

Il faut en effet relever une originalité majeure de sa pensée. Il a tenté de relier ces formes structurelles de socialisation à la construction de ce que l'on nomme aujourd'hui l'État social. Dans cette optique, socialiser c'était aussi prélever et redistribuer une bonne part de la richesse produite par le biais d'impôts qu'il voulait vraiment redistributifs (sur le revenu, sur les successions, sur les bénéfices industriels et commerciaux...) et par la mise en place d'un système complet d'assurances sociales (retraite, invalidité, maladie, chômage...) sur la base de droits-créances conçus comme des droits de propriété. De cette manière, les retraites ouvrières et paysannes et les Assurances sociales (le système de sécurité sociale pour lesquels il combattait déjà inlassablement) ouvraient, selon lui, une ère nouvelle, celle de « la participation directe du prolétariat à la puissance économique ».

#### **Pour un « communisme démocratique universel »**

C'est donc bien deux formes inséparables de socialisation qu'il unifie dans une conception moderne et dynamique du développement économique et social. Mais si tout cela était capital, aucune de ces formes n'était en elle-même suffisante. Il a bien pris soin d'ajouter, en effet, à maintes reprises, qu'il ne pouvait y avoir d'embryons socialistes dans la société capitaliste. Nationalisations et services publics d'un côté, État social de l'autre n'étaient à ses yeux qu'une faible part de l'œuvre que le prolétariat devait accomplir. Le « communisme démocratique universel » auquel il aspirait, selon ses propres termes, obligeait d'avancer sans faiblesse dans ces deux directions à la fois mais appelait aussi d'autres « dépassements », afin d'empêcher toute pensée et toute forme d'oppression.

Dans ce combat là, le but ultime (et sa part d'utopie) n'était jamais oublié, même si les propositions quotidiennes et pratiques focalisaient l'attention, puisqu'il fallait tenir compte des possibilités réelles mais limitées offertes par le cadre républicain/bourgeois du régime. De plus, tout changement révolutionnaire à venir obligeait à compter avec les forces sociales pesant sur la société, par le biais des luttes de classes ; luttes qu'il était vain de fuir ou de modérer parce qu'elles permettaient de fortifier et de défendre pas à pas les énergies qui pesaient dans le bon sens, pour dépouiller les forces d'iniquité et d'oppression. C'est en grande partie pour cela que les services publics et les nationalisations ont été intégrés dans les programmes et la culture de la gauche socialiste puis communiste, sans pour autant que le socialisme se réduise, dans la pensée de Jaurès, à une « politique de nationalisations », aussi importante fut-elle. Le but et la méthode étaient « collectivistes » ; les moyens étaient divers et leur mise en œuvre prenait appui non seulement sur l'idéal mais aussi sur les luttes et l'organisation concrètes des salariées, alors en progression. C'est net à partir de 1906, moment où, sur cette question comme sur d'autres, sa conception avait définitivement mûri.

Socialiser, c'était dans un premier temps créer des services publics démocratiques (services postaux, électricité et gaz, chemins de fer, alimentation, logement...), nationaliser les grands groupes industriels et les grands domaines agricoles (mines, filatures, meunerie, sucre, alcool, vignes...), donner à la nation la maîtrise du crédit (nationalisation des compagnies d'assurances et de la Banque de France).

Mais il envisageait ces socialisations dans un cadre plus large dans lequel leurs nombreuses vertus pourraient se déployer. Elles devaient se continuer, sous la garantie de la Nation, au cours du processus révolutionnaire lui-même et s'achever dans la société future. Elles devaient aussi permettre d'amoindrir la puissance des classes dominantes, d'étendre, ici et maintenant, les capacités et les forces de la classe ouvrière, de limiter l'exploitation, de créer des points d'appui lui permettant d'être actrice d'une démocratisation économique et sociale à bâtir de A à Z. Cette dernière ne devait avoir d'autre limite que la démocratie elle-même. Ce qui fondait tout à la fois son rejet de l'étatisme, du fonctionnarisme, du corporatisme et des demi-mesures solidaristes déjà évoquées. On discerne même nettement chez Jaurès une visée autogestionnaire et décentralisatrice respectueuse de l'autonomie des organisations ouvrières et des institutions (communes, syndicats, coopératives...).

#### **Une question ouverte**

N'est-ce pas en partie pour avoir oublié la centralité de la question de la propriété et la nécessité de l'appropriation sociale (en étendant au maximum la démocratie et la participation souveraine des salariés à tous les niveaux) que la Gauche et le mouvement ouvrier sont aujourd'hui en crise ? Ayant historiquement opté pour l'étatisme et le corporatisme, dans le cadre d'un compromis social qui a laissé le marché se développer de façon démesurée, ils se sont trouvés impuissants face à l'offensive du néolibéralisme destructeur des vingt-cinq dernières années (remise en cause de l'État social et privatisations). Pour qu'ils puissent relever la tête et « reprendre la main », ne doivent-ils pas comprendre, comme Jaurès l'a fait en son temps, que la propriété privée est à la base (sans pour autant être le seul et unique déterminant) de toutes les inégalités sociales d'avoir, de pouvoir, de savoir et de valoir ? Comprendre le réel (les enjeux, les forces en présence, les besoins...) et tracer les chemins du changement social de façon pragmatique mais sans abandonner une parcelle d'idéal (la socialisation totale et la démocratie), tel est un des messages jaurésiens qu'il importe à la gauche de se réapproprier sans tarder...

Si l'on veut bien considérer que la propriété et l'appropriation sociale sont au cœur du socialisme en général et du socialisme jaurésien en particulier, l'actualité de la réflexion du leader socialiste assassiné en 1914, doit être méditée et prise en compte aujourd'hui, à l'heure où la concentration capitaliste se déploie à une échelle mondiale. La globalisation capitaliste n'a-t-elle pas mis en exergue, en termes renouvelés, la question de l'universalité des droits (droits de tous les hommes aurait dit Jaurès, en dépit de la diversité des cultures et des formes d'organisation historiquement constituées) ? Les recompositions économiques et sociales majeures qu'elle a engendrées jusqu'au chaos actuel (financiarisation mortifère, « société de marché » utopique et dangereuse, puissance des firmes multinationales et globales, ouverture des frontières et perte de consistance des États nationaux, privatisation des biens collectifs fondamentaux en liaison avec les menaces qui pèsent sur l'avenir de la planète...) ne posent-elles pas en termes plus aigus encore que par le passé la question des rapports de la propriété, du pouvoir et du devenir de nos sociétés.

Il est temps que Jaurès ouvre les yeux de celles et ceux qui se réclament du socialisme et de la transformation sociale. Il faut le lire à présent avec plus d'audace, en considérant mieux la dynamique de sa pensée.

Alain Boscus maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail ancien directeur du Centre national et musée Jean Jaurès de Castres